

## V. Les vues

Les Jardins suspendus et surtout les terrasses, occupent une position privilégiée : en belvédère au-dessus du village, ils profitent pleinement de nombreux points de vue sur les lointains. Mais le manque d'entretien du bois de Lahie se fait cruellement sentir et la végétation a grandi sans contrôle. De nombreux cônes visuels sont aujourd'hui fermés et la promenade manque de «respiration» : l'atmosphère y est trop lourde, surtout en été quand tous les arbres sont en feuilles. Cette partie s'attache à restituer les vues et à expliquer comment redonner un peu de profondeur visuelle au parc.

### A. Les principales vues

Il y a deux types de vues dans le parc. Les vues avérées qui sont liées à un aménagement particulier et celles qu'il pourrait être intéressant d'entretenir ou de rouvrir pour agrémenter la promenade.

#### \* Les vues liées à un aménagement particulier

La première catégorie de vues présentes dans le bois de Lahie et au parc des Escargots de pierre sont des vues liées à des espaces où les visiteurs peuvent s'arrêter. Il s'agit alors de vues restreintes, qu'il faut prendre le temps de contempler. Bien souvent d'ailleurs ces vues sont liées à la présence d'un banc propice au repos. Sur le Plan N°5 : repérage des principales vues depuis le parc, elles sont numérotées de 1 à 8 pour le bois de Lahie et de A à E pour le parc des Escargots de pierre (Voir pages 88, 89 et 90). Dans la plupart des cas, ces vues sont cadrées par des arbres ou des bosquets. Il est important de conserver ces végétaux pour pérenniser le cadrage des cônes de vue, à la manière du cadre d'un tableau.

Spécificité des Terrasses de Cohons : certaines vues sont panoramiques grâce à l'utilisation optimale du dénivelé du terrain et à la construction échelonnée des terrasses. Elles sont représentées en orange sur le plan.

Au parc des Escargots de pierre, les vues sont pour la plupart liées à un aménagement particulier : depuis les escargots, depuis le haut de l'escalier de la falaise, depuis le banc monolithe entre autre. Il semblerait que deux belvédères aient été aménagés sur le circuit de promenade pour offrir des points de vue aux visiteurs.

Ainsi, sur la promenade basse il existe ce qui semble être un aménagement dû à la main de l'homme : un arc-de-cercle limite le belvédère et il semblerait même qu'il y ait un banc (vue F sur le plan). Pour valider cette hypothèse, il faut supprimer les feuilles et vérifier qu'il s'agit bien de construction et non d'amoncellement de pierres. Il faudrait aussi rouvrir la vue vers les lointains.



Fig V.A.1 : vues du belvédère - promenade basse du parc des Escargots de pierre



Autre belvédère : au milieu de l'ascension de l'escalier N°6 (ou escalier de la grotte), il semblerait qu'il y ait une plate-forme bâtie ouverte sur le paysage. Là-encore pour s'en assurer il faudra nettoyer toute la végétation de l'espace dans un double but : vérifier qu'il s'agit bien d'une construction humaine et vérifier l'état de conservation du mur.



Fig V.A.2 : vues du belvédère au-dessus de la grotte



Pour sécuriser le belvédère, il serait pertinent de surélever le muret pour en faire un garde-corps. La hauteur à atteindre est de 80cm de hauteur en conservant sa largeur actuelle (50cm environ). Le parapet sera couvert d'une couverture (épaisseur entre 12 et 22 cm) pour l'esthétique de l'ensemble et pour éviter des dégradations. Cet aménagement permettra d'éviter tout accident tout en profitant pleinement du panorama qui s'ouvre depuis cette terrasse.



Fig V.A.3 : aménagement proposé pour la sécurisation du belvédère

**\* Les fenêtres ouvertes sur le paysage**

Il existe dans les Jardins suspendus des vues dont on peut profiter au cours de la promenade (Cf. Plan N°16 : plan des vues). Elles permettent d'agrandir le champ de vision du visiteur et d'aérer le parc.



Fig V.A.4: exemples de vues depuis le bois de Lahie

Il existe au sein du bois de Lahie une vue un peu spécifique : il s'agit de la vue N°11. Non seulement, elle offre une fenêtre sur le paysage lointain mais elle incite aussi à s'en rapprocher. Il est donc important, dans l'avenir, de dégager la partie basse de cette zone afin de permettre aux visiteurs de s'y rendre.

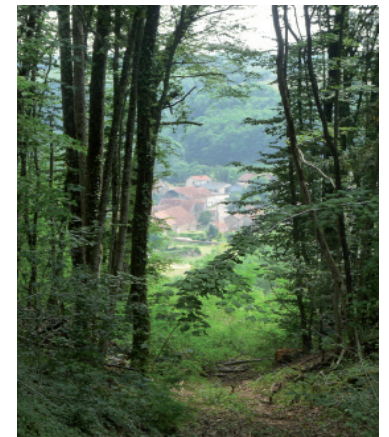




Fig V.A.5: vue vers les lointains



COHONS - LES JARDINS SUSPENDUS
PLAN N°16 Plan des vues
Mars 2018

Légendes :

Échelle : bâtarde

-  Vue cadrée
-  Vue panoramique



## B. Les interventions à pratiquer

Les vues panoramiques depuis les terrasses sont largement ouvertes (vues 5,6, 8 et 9 sur le plan). Elles ne méritent pas d'intervention particulière, à part un entretien régulier des terrasses pour éviter le développement des végétaux.

Par contre, les vues plus restreintes sont pour la plupart fermées par la végétation. Les travaux à prévoir pour rouvrir ces fenêtres et permettre aux visiteurs d'en profiter sont de trois types :

### \* Agir sur la strate arborée

- Dans un premier temps, il faut abattre les arbres gênants et ce de façon raisonnée : il s'agit d'éclaircir afin de redonner de la profondeur de champ. Le toilettage des arbres peut aussi être très utile. Il faut alors couper les branches les plus basses ou celles gênantes pour dégager la vue. Là encore, un relevé et un marquage très précis devront être réalisés. Les pages 93 et 94 indiquent quelles sont les fenêtres à rouvrir : un marquage précis devra être préalablement effectué avant les travaux (Cf. Fig N°5.1.4) en essayant de conserver les arbres susceptibles de constituer un encadrement.

- En ce qui concerne la strate arbustive, il est impératif de nettoyer tous les rejets d'arbres, ronces et autres végétaux qui risquent à terme d'occulter les vues. La prolifération des rejets sera endiguée par un traitement des souches au gros sel (percer les souches au pourtour, juste derrière l'écorce, à l'aide d'une tarière, de 15 mm de diamètre sur environ 8 cm de profondeur, remplir ces trous avec du gros sel).

- Les interventions proposées devraient permettre de rouvrir les cônes visuels en intervenant uniquement sur les terrains communaux. Néanmoins, lors du marquage des arbres, il faudra s'assurer qu'aucun arbre visé ne pousse sur une parcelle privée afin, si nécessaire, de mettre en place une démarche spécifique auprès des propriétaires. Ceci est particulièrement va-

lable pour la réouverture des vues du parc des Escargots de pierre, que ce soit les vues depuis les Escargots ou les vues à partir des édicules (assemblée de plein air et Billard). En effet, depuis le haut des Escargots les visiteurs pourraient profiter d'une profondeur de champ très longue du fait de leur position élevée.

### \* Mise en sécurité des belvédères

- Cette partie sera développée ultérieurement (Cf. Partie 7.1. la mise en sécurité du site).

### \* Les fenêtres à fermer

- Ceci est valable surtout pour la partie basse du parc des Escargots de pierre. La zone de dépôts est actuellement disponible à la location. La commune n'aura probablement pas de moyen d'intercéder pour obtenir un locataire qui saura respecter la co-visibilité entre le parc et le terrain. En outre, les bâtiments agricoles ne pourront pas être déplacés. Il est donc logique de traiter toute la zone concernée par les vues inesthétiques de la même façon.

Fig V.B.1 : vue vers l'aire de dépôt depuis la partie basse du parc des Escargots de pierre



- Pour isoler le parc des Escargots de pierre, il est possible de laisser la végétation se développer tout en la maîtrisant. Le but est de laisser les arbres se développer (pour limiter les vues depuis la partie haute du parc) tout en entretenant régulièrement la strate arbustive pour permettre la circulation des visiteurs. Par contre, à la bordure du parc, on laissera les arbustes se développer pour créer un écran végétal bas limitant les vues depuis la partie basse du parc.



## VI. Les plantations

### A. Généralités

D'après le D.O.C.O.B. ou Document d'objectifs du site Natura 2000, les principaux milieux naturels référencés dans la zone sont :

- les falaises calcaires avec comme plantes de référence la doradille fausse capillaire (*Asplenium trichomanes*) et la rue-de-muraille (*Asplenium rutamuraria*).
- la chênaie-charmaie calciphile. C'est une forêt dominée, selon les zones, soit par le frêne ou le chêne pédonculé accompagnés du chêne sessile et du charme.
- la tilliaie-acéraie de ravins. C'est une forêt installée sur les pentes abruptes calcaires peu ensoleillées. La strate arborée est dominée par le tilleul à grande feuille accompagné du frêne, de l'érable champêtre et de l'érable sycomore.

Les végétaux des Jardins suspendus sont pour la plupart des essences forestières courantes parmi lesquelles on recense :

- des feuillus :

tilleul argenté : *Tilia tomentosa*

tilleul à grandes feuilles : *Tilia platyphyllos*

frêne commun : *Fraxinus excelsior*

érable champêtre : *Acer campestre*

érable plane : *Acer platanoides*

érable sycomore : *Acer pseudoplatanus*

merisier : *Prunus avium*

orme : *Ulmus sp*

robinier faux acacia : *Robinia pseudoacacia*

noyer : *Juglans regia*

chêne sessile : *Quercus petraea*

chêne rouvre ou pédonculé : *Quercus robur*

charme : *Carpinus betulus*

houx : *Ilex aquifolium*

- deux résineux :

if : *Taxus baccata*

cèdre du Liban : *Cedrus libani*

Pour la strate arbustive, mentionnons des essences indigènes :

bois joli : *Daphne mezereum*

cornouiller mâle : *Cornus mas*

cornouiller sanguin : *Cornus sanguineum*

buis : *Buxus sempervirens*

houx : *Ilex aquifolium*

aubépine : *Crataegus oxycantha*

sureau : *Sambucus nigra*

troène : *Ligustrum ovalifolium*

fusain : *Euonymus europaeus*

Ainsi que deux essences exotiques introduites au XIX<sup>ème</sup> siècle à proximité des constructions telles que le Pavillon du billard :

lilas : *Syringa vulgaris*

seringat : *Philadelphus coronarius*

Enfin, la strate herbacée ne présente pas de spécificité botanique : elle est en effet essentiellement composée de ronces, de mousses, de lierre, d'aspérule odorante (*Galium odoratum*), de scolopendre (*Asplenium scolopendrium*), de mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*) et du saut de Salomon (*Polygonatum multiflorum*).

La végétation brouille parfois complètement la lisibilité du parc et parfois même dissimule entièrement certaines constructions.

## B. État des lieux

Seul le positionnement des arbres exceptionnels ou des zones à intérêt végétal particulier est illustré sur le plan (Cf. PLANS N°17 et 18). Le reste se décompose ainsi :

- des boisements densément plantés

Exemple : la partie haute du site, dans le bois de Lahie

- des zones boisées plus clairsemées, où le sous-bois est ouvert car les travaux de nettoyage ont été pratiqués.

Exemple : la partie Sud du parc (Cf. Fig VI.B.1)



Fig VI.B.1: vue de la clairière récemment ouverte dans le bois de Lahie

- des zones de taillis quasiment inaccessibles qui seront à terme rouvertes car elles occupent une terrasse.

Exemple : la dernière terrasse

- des espaces où le taillis commence à se redévelopper mais où il est encore possible de passer. Ils sont essentiellement occupés par des jeunes plants forestiers et par les rejets des arbres abattus.

Exemple : une partie de la Promenade haute (Cf. Fig VI.B.2)



Fig VI.B.2 : vue de la dernière terrasse

- des espaces entièrement dégagés, occupés par de la prairie et des espèces herbacées. Exemple : la clairière autour de la Bergerie (Cf. Fig VI.B.3)



Fig VI.B.3 : vue de la grande prairie

- Il faut noter la présence d'une buxeraie spontanée dans le bois de Lahie

- Les deux allées cavalières ont été bordées d'arbres. Seuls subsistent les ifs de l'allée Nord espacés de 4 m. Les alignements de charmes de la deuxième allée étaient très lacunaires, les derniers sujets ont été abattus en 2015. Les souches témoignent d'un intervalle de plantation de 3.30 m. Au sein du parc, des plantations régulières de tilleuls animent une partie de la promenade.

Fig VI.B.4 : exemples de vues d'alignements du parc



vue de l'Allée des charmes



vues de certains alignements le long de la promenade



vue de l'Allée des ifs





Il existe aussi des plantations régulières de tilleuls taillés en chandeliers sur les terrasses formant deux chambres de fraîcheur.

Fig VI.B.5 : vue des chambres de fraîcheur



### C. Les interventions à pratiquer et l'entretien à long terme

Si comme cité précédemment, le relevé de la végétation n'est pas exhaustif, il permet cependant d'établir quelles sont les interventions à pratiquer :

- il faut, dans un premier temps, abattre les arbres dangereux pour la sécurité des visiteurs, ceux mettant en péril la stabilité des constructions et ceux dont l'état sanitaire n'est pas bon (Cf. Plan N°19 : les interventions à pratiquer sur la végétation).

- il faut ensuite pratiquer des abattages raisonnés liés à la réouverture des vues (Cf. partie 5. Les vues) ou toiletter les arbres qui limitent la profondeur des cônes visuels et enfin supprimer les rémanents là où des vues ont déjà

été rouvertes notamment face aux bancs.

- enfin, dans un dernier temps, il faut veiller à limiter le développement du lierre et des ronces qui poussent non loin des constructions. En effet, la Partie 3.2. Les principaux types de dégâts constatés, détaille avec précision les risques que ce type de végétaux peut faire courir aux édifices.

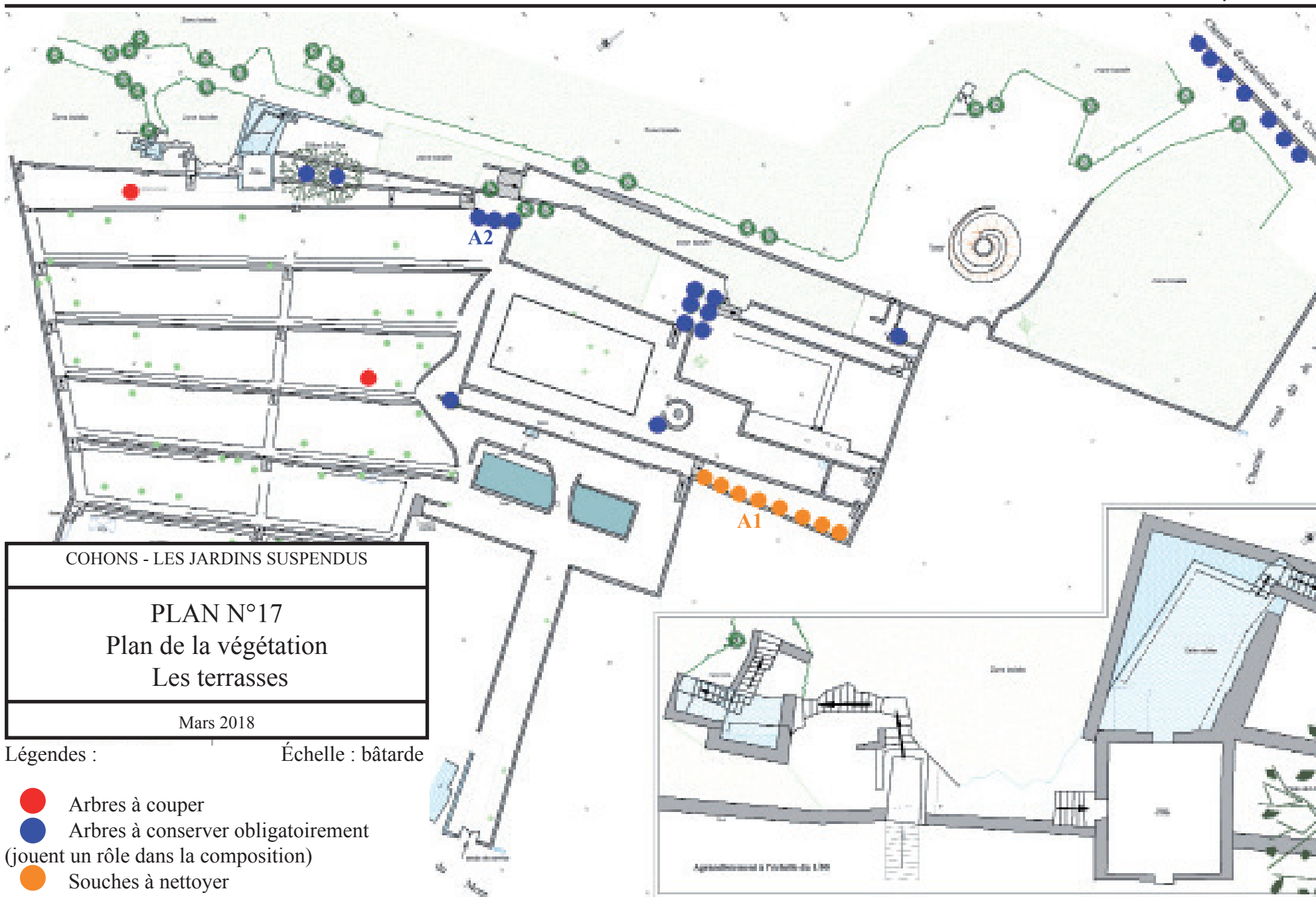
- Il est important de signaler que tous les débris et restes de taille doivent être évacués du site. En effet, outre l'aspect inesthétique que cela peut donner au parc, cela peut s'avérer dangereux de laisser au sol les déchets de taille.

Leur valorisation peut passer par la réalisation de paillage pour les plantations vivrières.



Fig VI.C.1 : vues des déchets verts en tas laissés ça et là dans le parc





COHONS - LES JARDINS SUSPENDUS

PLAN N°17

Plan de la végétation

Les terrasses

Mars 2018

Légendes :                      Échelle : bâtarde

- Arbres à couper
- Arbres à conserver obligatoirement (jouent un rôle dans la composition)
- Souches à nettoyer

COHONS - LES JARDINS SUSPENDUS

PLAN N°18  
Plan de la végétation

Mars 2018

Légendes :

Echelle : bâtarde

- Zones ouvertes (prairie)
- Zones boisées mais à sous-bois ouvert
- Plantations vivrières
- Plantations mellifères
- Zones de sous-bois dense
- Zones de taillis
- Buxeraie spontanée
- Arbres remarquables (allure, espèce...)
- Arbres impliqués dans une composition
- Alignement ou reste d'alignement



- Point d'entretien particulier : la taille des têtes de chat des chambres de fraîcheur. La taille sur tête de chat est une technique ancienne, couramment utilisée en France, permettant de contenir le développement des arbres en les maintenant dans une forme dite «architecturée».

Une tête de chat aussi appelée «tête de saule» ou «marotte» est une ex-croissance à l'extrémité d'une branche résultant de tailles répétées des rejets au même endroit. Les bourrelets cicatriciels qui fusionnent entre eux font grossir cette tête pour former au fil des années une masse ligneuse complexe. Les arbres régulièrement entretenus avec ce type de taille emmagasinent dans les têtes, une grande proportion de leurs réserves (amidon, sucre).

La taille d'entretien consiste à couper, tous les 1 à 3 ans maximum, les rejets se développant sur les têtes de chat. La taille doit être effectuée de façon franche près du bourrelet cicatriciel (sans le blesser). Les outils utilisés sont le sécateur, le sécateur de force, l'ébrancheur ou la scie d'élagage à main. Les outils doivent être désinfectés entre chaque arbre pour ne pas propager de maladie.

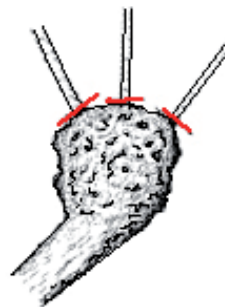


Fig VI.C.2 : schéma du type de taille à effectuer

Période d'intervention : hors période de végétation (lorsque les arbres n'ont pas de feuilles) et hors période de gel.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Il y a cependant des gestes à proscrire :

- tailler les rejets avec une serpette ou une tronçonneuse (manque de précision : les rejets sont coupés trop longs ou le bourrelet cicatriciel est abîmé).

- couper les rejets à plusieurs centimètres de la tête de chat.

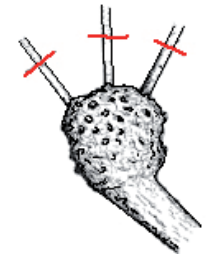


Fig VI.C.3 : taille à éviter : couper au-dessus de la tête de chat

- conserver des «tire-sève».



Fig VI.C.4 : taille à éviter : conserver un tire-sève

- éliminer ou blesser les têtes de chat saines (une grosse plaie ne se cicatrise pas : une grande partie des réserves de l'arbre disparaît et l'arbre est affaibli).

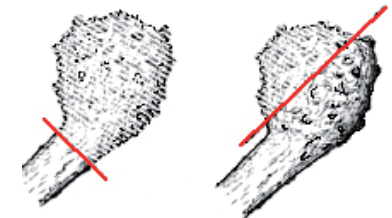


Fig VI.C.5 : taille à éviter : couper ou amoindrir une tête de chat

- abandonner la taille. L'arbre reprend ses dimensions et sa silhouette naturelle. Les rejets se développent sur un bois tourmenté pour devenir de grosses et lourdes branches. La structure ancienne de l'arbre n'est souvent pas assez résistante pour supporter un volume de houppier important et l'arbre devient dangereux.



COHONS - LES JARDINS SUSPENDUS

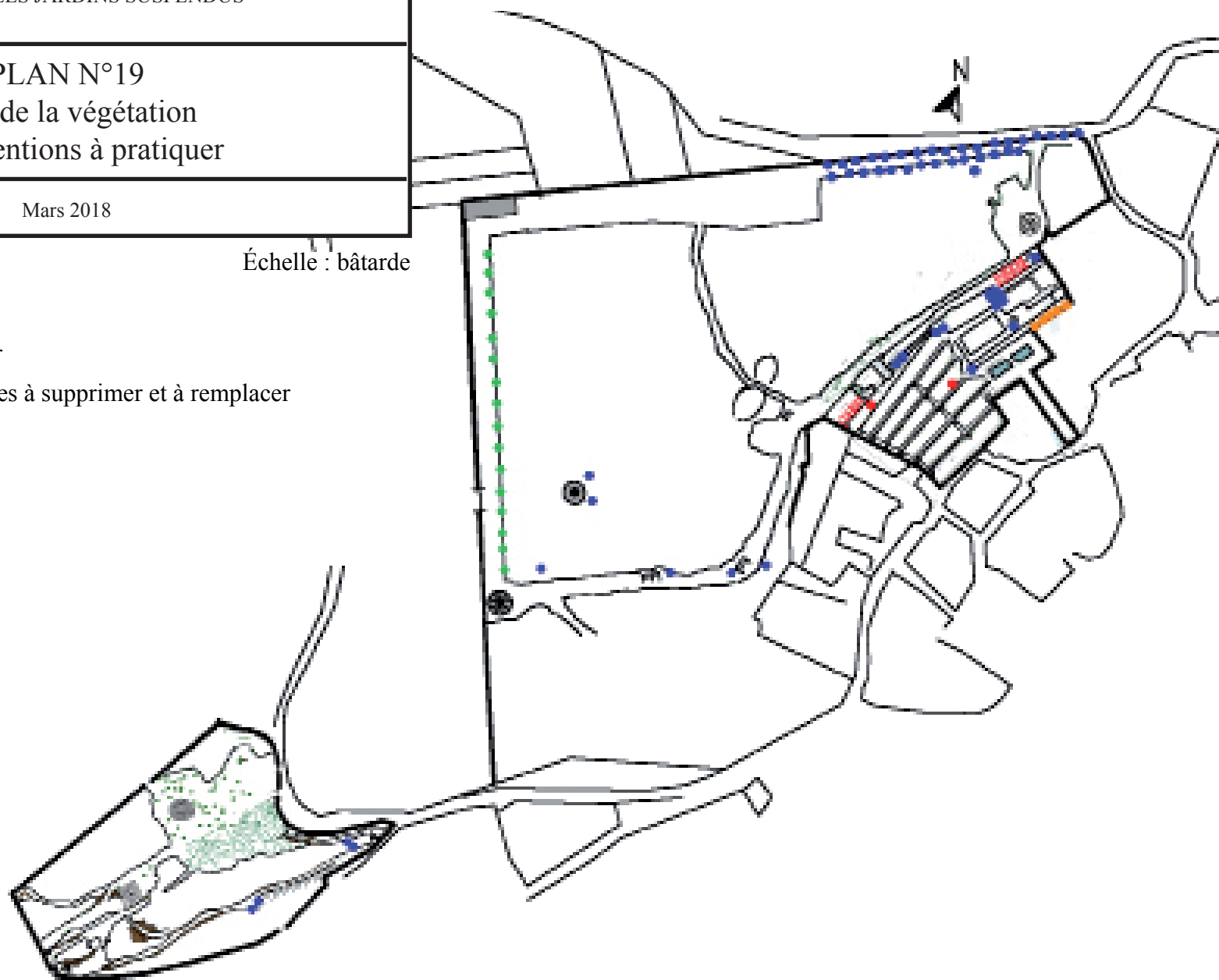
PLAN N°19  
Plan de la végétation  
Interventions à pratiquer

Mars 2018

Légendes :

Échelle : bâtarde

- Arbres à abattre
- Arbres à conserver
- Souches de charmes à supprimer et à remplacer
- ▨ Zones à rouvrir
- Alignement abattu



## D. Les alignements préoccupants

Il existe au sein du parc et surtout sur les terrasses des alignements de tilleuls qui ont causé ou causent des dégâts importants sur les murs de soutènement.

Ils sont positionnés sur le plan N°17 - Page 98 et numérotés A1 et A2.

- L'alignement A1 est situé dans la partie basse des terrasses au bout de la terrasse aux Espaliers (partie dévolue aux figuiers). Les tilleuls ont été abattus mais non dévitalisés. De ce fait, les rejets repartent des souches.



Fig VI.D.1 : vue de l'alignement A1

Le problème de cet alignement est qu'il est implanté au-dessus d'un mur de soutènement haut qui, en outre, est riverain de la propriété de la Source.

Il est donc important de créer un garde-corps pour éviter tout accident mais aussi de préserver le mur. Pour concilier ces deux impératifs, il est possible de créer un garde-corps végétal en implantant des osmanthes, des buis ou des arbustes à petits fruits. Des buis taillés en topiaires hauts donneront de la verticalité à l'ensemble et créeront des effets de fenêtres sur le paysage.

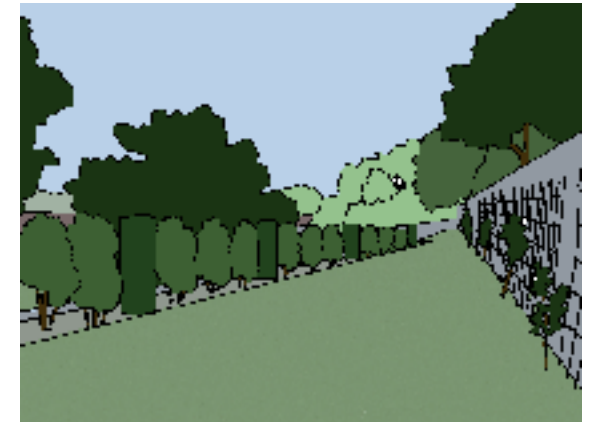


Fig VI.D.2 : proposition de remplacement de l'alignement A1

Avant toute intervention, il est primordial de dévitaliser les tilleuls afin d'éviter l'émission de rejets et de recréer des désordres sur le mur. La prolifération des rejets sera endiguée par un traitement des souches au gros sel (percer les souches au pourtour, juste derrière l'écorce, à l'aide d'une tarière de diamètre 15 mm sur environ 8 cm de profondeur. Remplir ces trous avec du gros sel).

- L'alignement A2 est situé dans la partie médiane du parc. Il surplombe l'escalier e23 et constitue l'une des deux chambres de fraîcheur des terrasses. Les racines des tilleuls situés le plus en avant provoquent des désordres dans l'angle du mur.



Fig VI.D.3 : vue de l'alignement A2

Lors de la reprise des maçonneries, il conviendra de procéder avec mesure afin de ne pas trop endommager le système racinaire. À l'avenir, si ces arbres doivent faire l'objet d'un remplacement, il est nécessaire de renouveler l'ensemble de la chambre de fraîcheur. L'essence préconisée sera le tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), variété supportant mieux la taille et ne rejetant pas autant que le tilleul à grandes feuilles.

Si un garde-corps s'avère nécessaire, une haie d'ifs ou de buis taillée à hauteur d'appui pourra intégrer un grillage de protection qui restera invisible.

- Dernier alignement qu'il faut surveiller : les tilleuls de la terrasse aux Cèdres. Le tilleul encore en place ne gêne pas la vue car il se trouve quasiment dans l'alignement des cèdres. En outre, il ne participe pas à la composition de l'espace. Par contre, il est impératif de supprimer les rejets croissant à son pied. En cas de disparition, cet arbre pourrait ne pas être remplacé, la mise en valeur des cèdres y gagnerait.



Fig VI.D.4 : vue des rejets au pied du tilleul

La souche du deuxième tilleul sera traitée au sel comme précisé précédemment. En effet, quatre mois séparent les deux photographies et l'on constate aisément le fort développement de l'arbre coupé mais non



Fig VI.D.5 : vue de la souche de tilleul à traiter  
- Promenade du Belvédère

En outre, ces rejets participent négativement à la composition en obstruant une partie de la vue (si on les laisse se développer largement).



### E. Entretien et lutte biologique des vergers

Pour pérenniser les vergers, il faudra bien gérer les tailles et les arrosages. Dans la logique du maintien de la biodiversité dans laquelle le projet s'inscrit, il est indispensable de gérer le verger en lutte biologique.

Tailles : une taille structurante est nécessaire en hiver puis il faut effectuer trois ou quatre tailles d'été en végétation (ou taille en vert) afin de maintenir la forme souhaitée (retrait des grandes pousses et attache avec du jonc et de l'osier des prolongements).

Arrosage : un arrosage régulier est indispensable uniquement quand les sujets sont très jeunes (2-3 premières années). Par la suite, les arbres fruitiers du jardin n'ont pas de besoin particulier mis à part en cas de sécheresse où il faut prévoir un arrosage individuel, en particulier pour les cerisiers dont



l'enracinement ne descend pas profondément dans le sol.

**Maladies** : La lutte biologique est de mise également pour les fruitiers. En effet, dans un jardin et du fait des interventions de l'homme, l'écosystème est fragilisé. On assiste donc à des installations excessives et rapides de population de vecteurs nuisibles. De plus, du fait de leur production massive de fruits, les fruitiers sont des végétaux appétants pour les êtres vivants. Par conséquent, ils sont souvent sujets à des attaques.

Dans un premier temps, afin de prévenir ces attaques, il faut renforcer les défenses naturelles des plantes, à savoir :

- Apporter des oligo-éléments indispensables à leur croissance par le biais d'engrais organiques.
- Apporter un engrais foliaire naturel en été (exemple : purin d'ortie) afin de rendre aux feuilles leur résistance, leur coriacité.

Il est préférable également de ne pas favoriser l'apparition de maladies. Cela peut se faire en protégeant l'arbre :

- Enduire l'arbre pendant l'hiver d'huile blanche (de colza). Cette huile crée une pellicule protectrice et est imperméable, ce qui ne permet plus aux éventuels organismes phytopathogènes de respirer. Ce traitement peut être un moyen de lutte efficace contre des insectes tels que les cochenilles, les pucerons et les acariens.
- Toujours en hiver, il est possible de blanchir les troncs d'arbre à la chaux qui a pour effet d'asphyxier les formes en dormance (nettoyant) et de renforcer la structure de l'arbre.

Afin de prévenir les maladies cryptogamiques :

- Il est possible de pulvériser de la bouillie bordelaise en solution liquide lorsque les bourgeons gonflent avant de débourrer. Néanmoins, s'il est administré en trop grandes doses, ce traitement à base de cuivre peut être hautement phytotoxique et tuer la plante.
- Pour lutter contre l'oïdium on peut utiliser le soufre. Mais le soufre peut également être hautement phytotoxique s'il est administré en trop grandes doses et s'il fait trop chaud lors du traitement.
- Il est aussi indispensable de retirer les fruits momifiés qui sont de

véritables nids à champignons. Il faut ensuite faire un traitement à la bouillie bordelaise dans les 15 jours suivant la chute des feuilles afin de cautériser les plaies sur les branches liées à la chute du pétiole.

Pour prévenir les attaques par les insectes prédateurs, il faut favoriser la faune auxiliaire, c'est-à-dire les insectes prédateurs de ces nuisibles. Ceci passe par exemple par la diversification de la flore, hôte de nombreux insectes.

Ensuite, si la plante subit des attaques, il faut les maintenir en dessous d'un seuil d'acceptabilité. On peut distinguer deux types d'attaques :

- Les attaques cryptogamiques, occasionnées par des champignons microscopiques : par exemple, pour lutter contre la tavelure du poirier et contre la cloque du pêcher, on peut préconiser une décoction de prêles.
- Les attaques par les insectes : mise en place de pièges à phéromones ou alors, administration de traitements tels que la décoction d'ail contre les pucerons.

Fig V.I.E.1 : piège à phéromones en place



Cette lutte biologique nécessite une observation constante et un soin approprié apporté aux plantes. Du fait de la «douceur» des traitements, il est en effet souvent nécessaire de réaliser plusieurs fois un même traitement afin d'obtenir un résultat satisfaisant. Par ailleurs, la lutte biologique permet de limiter des populations de nuisibles mais en aucun cas de les anéantir. Comme pour tout traitement, il faut veiller à respecter les doses !

**Substrat** : Un arbre fruitier a besoin d'un bon terreau de plantation auquel il est possible d'ajouter de l'engrais organique (fumier de bovin et algues). Ce substrat favorisera un enracinement important.

## VII. L'ouverture au public

### A. La mise en sécurité du site

Aux Jardins suspendus, de nombreux panneaux indiquent les risques que peut présenter le parc. Néanmoins certaines zones particulièrement dangereuses pourraient faire l'objet d'aménagement afin de limiter les risques.

Cette partie traite essentiellement des problèmes liés aux chutes éventuelles depuis les terrasses ou du haut des belvédères.

#### 1. Le Chemin du ciel



Fig VII.A.1.1 : vue sur le Chemin du ciel

Pour sécuriser cet espace, il suffirait de conserver un garde-corps végétal en bordure de la plateforme et de supprimer le reste de la végétation spontanée qui masque à la fois le paysage et les terrasses. Il faudrait également nettoyer la végétation basse pour remettre en évidence la roche et rendre plus visible le sol pour une meilleure sécurité des visiteurs.

#### 2. La Promenade du Belvédère

L'état actuel du mur surplombant la terrasse aux Cèdres montre de façon évidente que le mur a gardé sa hauteur initiale. En effet, il n'y a aucune trace d'arrachement ni d'éboulement. En outre, le mur a conservé sa couverture initiale intacte.

Ce soutènement permet d'ouvrir largement la vue vers le paysage environnant. Néanmoins, la hauteur du mur étant assez importante, ce lieu pourrait être le cadre d'accident. Il serait donc pertinent de créer un garde-corps pour éviter tout risque de chute.



Fig VII.A.2.1 : vue de la terrasse du Balcon depuis la Promenade du Belvédère



Fig VII.A.2.2 : vue du panorama depuis la Promenade du Belvédère

Cependant, il serait dommageable, pour les vues internes du parc, de mettre en place un garde-corps opaque qui gâcherait l'effet pittoresque de cet espace.



La sécurité pourrait alors être assurée par la mise en place d'un garde-corps métallique dont le style et les dimensions reprendront le modèle existant déjà au sein du parc (rampe de l'escalier de la Roche Percée).

Fig VII.A.2.3 : détail du garde-corps métallique envisagé

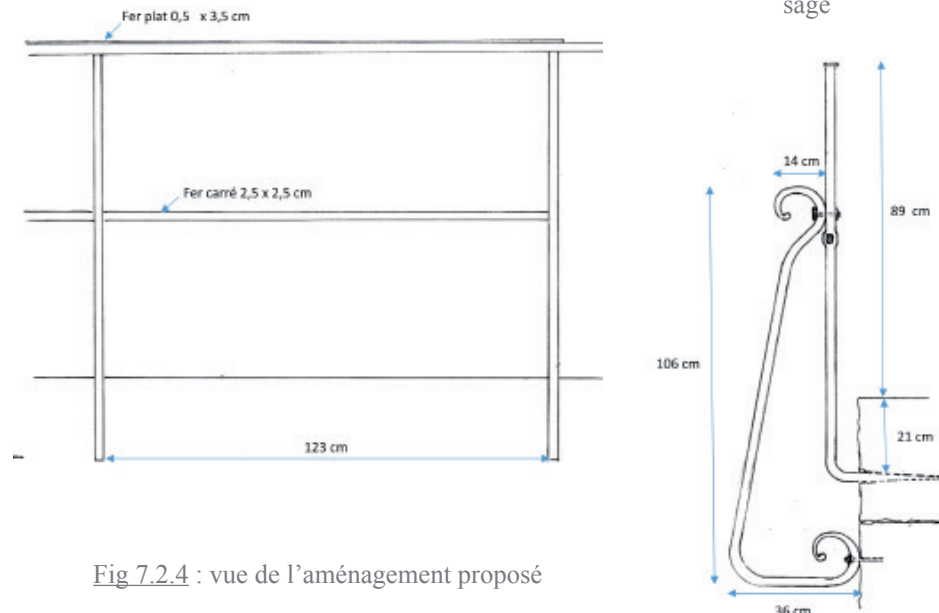
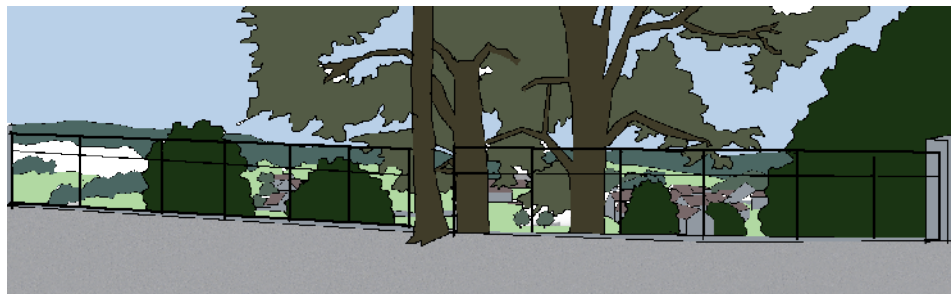


Fig 7.2.4 : vue de l'aménagement proposé



Le garde-corps ne répond plus aux normes actuelles mais son but est de dissuader les visiteurs de s'approcher trop près du bord du mur et donc d'éviter toute chute.

### 3. Le garde-corps de la Promenade du Belvédère

La promenade est déjà sécurisée par des murs en pierre sèche détériorés par le temps (Cf. Fig 7.1.c.1). Il s'agit alors de les réhausser, de reprendre les désordres de maçonnerie ou de remplacer les pierres trop abîmées ou déchaussées. Il faut aussi veiller à arracher le lierre qui pourrait nuire à la stabilité des murets.



Fig VII.A.3.1 : vue du garde-corps de la Promenade du Belvédère - partie dégradée

La majeure partie des murs en pierre sèche a une largeur de 50cm minimum. La hauteur nécessaire pour assurer la sécurité des promeneurs est donc de 80 cm sur environ 50 cm de large. Les nouveaux parapets seront couronnés d'une couvertine de 12 à 22 cm d'épaisseur pour éviter les dégradations.



Cette hauteur de 80 cm permettra à la fois d'assurer la sécurité des visiteurs tout en leur laissant la possibilité de profiter du paysage.



Fig VII.A.3.2 : vue du garde-corps - partie en état

#### 4. Cas particulier : les escargots

Il est évident qu'il est impossible de sécuriser les escargots sans les dénaturer esthétiquement. Il est donc primordial de mettre en place les informations nécessaires (comme c'est d'ailleurs le cas) et surtout de veiller que ces panneaux soient en bon état et toujours lisibles tout en restant le plus discret possible pour ne pas altérer la poésie des lieux.



Fig VII.A.4.1 : vue du Grand escargot

COHONS - LES JARDINS SUSPENDUS

PLAN N°20

Plan de la mise en sécurité des Jardins suspendus

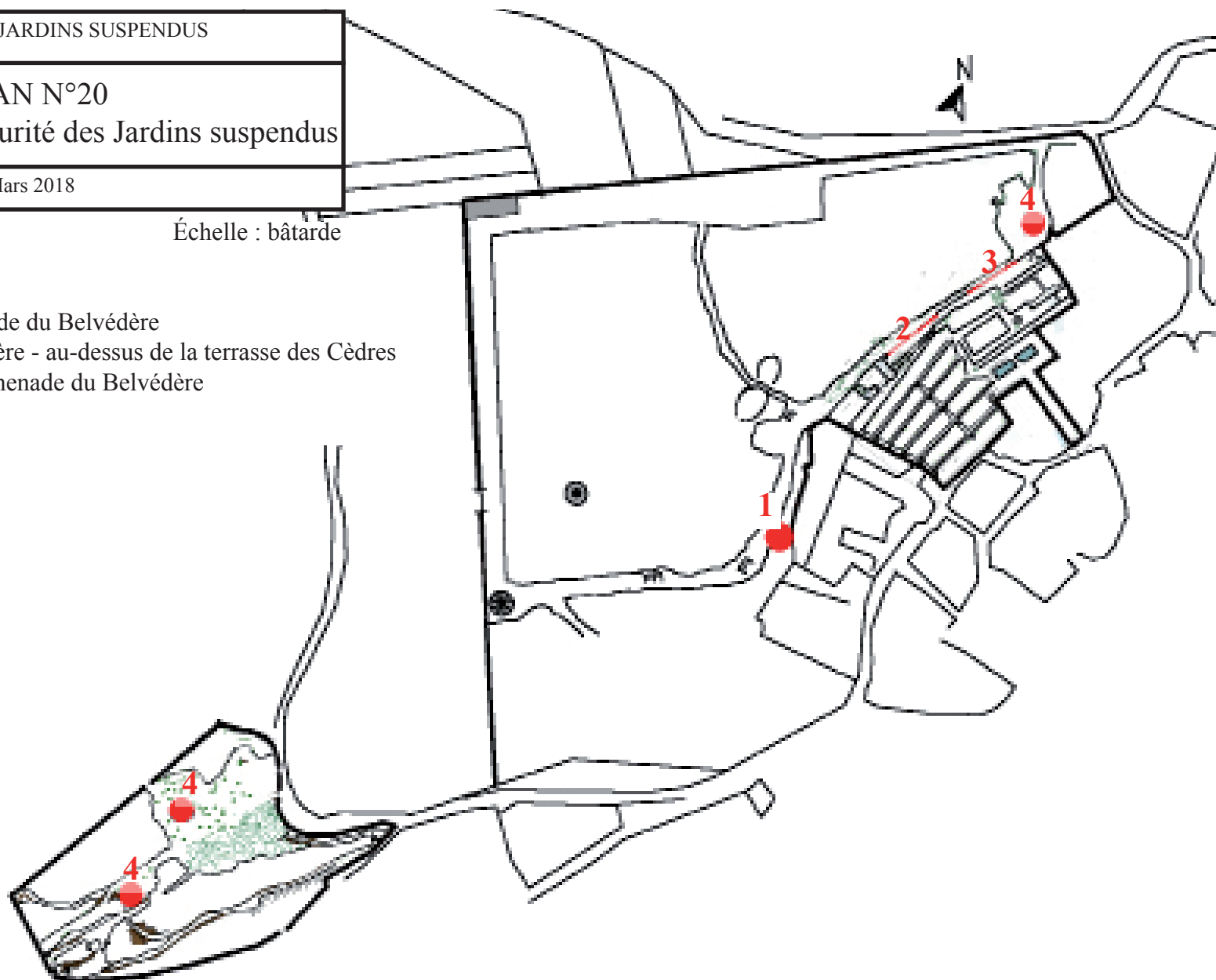
Mars 2018

Légendes :

Échelle : bâtarde

— Zones d'intervention

1. La cassure de la Promenade du Belvédère
2. La Promenade du Belvédère - au-dessus de la terrasse des Cèdres
3. Le garde-corps de la Promenade du Belvédère
4. Les escargots



## B. La mise en valeur du site

### 1. Les entrées

#### LES ENTRÉES DU CLOS DE LA ROCHE ET DE SES TERRASSES

##### \* L'entrée principale (N°1 sur le plan)

L'entrée possède un portail récent et en excellent état qui a été élargi pour faciliter le passage des véhicules et des engins lors de l'entretien ou des spectacles.

Par contre, l'aire de stationnement réservée aux personnes en situation de handicap nécessitera un léger nivellement.

Fig VII.B.1.1 : vue du portail de l'entrée principale



##### \* L'entrée basse - rue du Mont (N°2 sur le plan)

Même si cette entrée n'est plus l'entrée principale du parc, elle est située en plein cœur du village et elle est très visible.

Il est donc indispen-



Fig VII.B.1.2 : vue du portail de la rue du Mont

sable de redonner un peu de lustre à cette entrée. Pour ce faire :

- il faut repeindre le portail en utilisant la couleur choisie dans le nuancier conseil disponible en mairie. En effet, ce portail est en contexte urbain donc il faudrait se rapprocher d'un ton similaire aux pierres utilisées dans le village.

- il serait peut-être pertinent de supprimer quelques panneaux notamment les avertissements de sécurité surtout si cette entrée n'est plus utilisée par le grand public. En revanche, il est important de signaler aux visiteurs le nom du jardin et de le renvoyer vers l'entrée principale, route de Bourg.

##### \* Les entrées techniques (N°3-4 sur le plan)

Fig VII.B.1.3 : vues des entrées techniques



Porte Combe Coularde



Rue Joyeuse

Les entrées techniques sont au nombre de deux sur les terrasses. L'une d'entre elles est située en bout de l'Allée des ifs encore appelée porte Combe Coularde, l'autre débouche sur la rue Joyeuse.

Il faut noter que la porte Combe Coularde est un accès pompier.

Ces deux entrées peuvent rester opaques. Le portail en bois de la rue Joyeuse pourrait servir de modèle. Il conviendrait de peindre les deux portails avec la teinte utilisée pour le portail de l'entrée basse, rue du Mont (pour donner de la cohérence à toutes les entrées situées en contexte urbain)

- utiliser la nuance choisie dans le nuancier conseil.



Le portail situé au bout de l'Allée des ifs devra être remplacé par un portail du même modèle que celui employé rue Joyeuse.

Une petite particularité : il existe une autre entrée rue Joyeuse. Il s'agit d'une porte dont le linteau est orné de deux vases. Sa proximité avec la maison riveraine empêche d'utiliser cette porte pour un usage régulier. Néanmoins pour intégrer cette porte au reste du parc, on utilisera la nuance utilisée pour les portes en contexte urbain (N°5 sur le plan).

Fig VII.B.1.4 : vue de la porte piétonne - rue Joyeuse



\* Cas particulier

Le Parc possède une dernière entrée, tout à côté de la Cabane de la biche. Cette entrée donne sur le bois et n'est pas utilisée au quotidien pour les visites.

Sa menuiserie a été récemment refaite, son état actuel ne nécessite par d'intervention particulière hormis une mise en peinture avec le même vert que celui utilisé pour les autres entrées en contexte forestier par souci de cohérence.



Fig VII.B.1.5 : vue de l'entrée de la Cabane de la biche

- des entrées très larges menant vers les escargots qui ne nécessitent pas d'aménagement particulier. Il faut cependant veiller à ce qu'elles empêchent le passage de tout engin motorisé (N°8-12 sur le plan).



Fig VII.B.1.6 : vue des entrées du parc des Escargots de pierre - entrées des véhicules

- un portail menant à la partie basse du parc des Escargots de pierre fermée uniquement par une chaîne. Cette entrée ne nécessite pas non plus d'aménagement particulier à part le maintien en bon état des piédroits du portail.



Fig VII.B.1.7 : vue des entrées du parc des Escargots de pierre - entrée basse

LES ENTRÉES DU PARC DES ESCARGOTS DE PIERRE

Le parc des Escargots possède de nombreuses entrées :



- des accès piétonniers dans la partie basse du jardin des escargots (N°9-10 sur le plan), l'un au niveau de la table et l'autre vers le bassin.

Fig VII.B.1.8 : vue des entrées du parc des Escargots de pierre - entrées piétonnes



L'entrée N°9, vers la table, est une entrée piétonne avec des jambages en pierres de taille et un linteau en pierre. Elle présente des désordres de maçonnerie sur le côté gauche. En effet, il semblerait que le mur se sappe de l'intérieur entraînant une partie des pierres avec lui.



Fig VII.B.1.9 : vue sur les dégâts de l'entrée 9

Pour résoudre le problème, il faudrait démonter la partie haute du mur jusqu'à retrouver une assise stable et remonter en réutilisant un maximum de moellons existants.

La porte en bois est encore en bon état. Il serait pertinent de la repeindre en utilisant le vert déjà utilisé sur le portail de l'entrée principale.

L'entrée N°10 permet de pénétrer dans le parc des Escargots de pierre à partir du chemin rural qui longe cette partie du parc. Il s'agit d'une entrée piétonne bien construite avec un linteau en pierre et des piédroits en pierre de taille. Il n'y a pas de trace de gond mais une encoche destinée certainement à un mécanisme de fermeture. Cette porte possédait très probablement un portail en bois comme l'entrée N°9.



Fig VII.B.1.10 : vue sur les dégâts de l'entrée 10

Ici aussi la partie gauche du mur comporte d'importants désordres. Les pierres semblent avoir gelé ce qui a entraîné leur érosion et donc la chute des pierres

qu'elles supportaient. Pour résoudre le problème, il faut démonter, épurer et remonter en respectant au maximum les lits de pose.

- Dernière entrée du parc des Escargots de pierre une entrée piétonne se retrouve dans la perspective du Grand escargot.



Fig VII.B.1.11 : vue sur l'entrée piétonne - partie haute du parc des Escargots de pierre

## 2. L'espace autour de la billetterie

### État des lieux

L'espace autour de la billetterie a été aménagé pour accueillir les diverses manifestations qui animent le parc au fil des saisons : une vaste plate-forme gravillonnée pour les chapiteaux, la billetterie, la boutique, les cuisines, les toilettes sèches, le manège à propulsion parentale : tous les équipements nécessaires à l'accueil des visiteurs et à l'animation des jardins.



Fig VII.B.2.1 : vues de l'espace autour de la billetterie

Néanmoins, cet espace très ouvert amène le regard loin vers le Grand champ et l'Allée des charmes.

Il serait pertinent de refermer cet espace pour bien segmenter les usages du parc : d'une part, les animations et d'autre part, le parc. En effet, les parcs pittoresques étaient conçus de façon à ménager des surprises et des points de vue cadrés aux visiteurs. Cet espace est loin de reprendre les codes de ce type de parc.

### Entretien et mise en valeur

- L'idée principale de l'aménagement de cet espace est de refermer la plate-forme d'animations en créant une haie au niveau du changement de revêtement (gravillons-herbe). En outre, la commune a pour idée dans les années à venir d'implanter une halle perpendiculairement à la bergerie actuelle.

L'aménagement peut alors être prévu en deux temps :

- \* plantation de la haie de charmes ou de buis sur la totalité du linéaire et des arbres qui marqueront l'accès au Grand champ. Ces jeunes plants pourront provenir des boisements environnants.




- \* lors de l'installation de la halle, la portion de haie nécessaire sera arrachée.

COHONS - LES JARDINS SUSPENDUS

PLAN N°21  
Plan de principe de  
l'aménagement autour de la  
Bergerie

Mars 2018

Légende :

-  Haie
-  Arbres de moyen développement
-  Charmes nouvellement plantés

Échelle : bâtarde

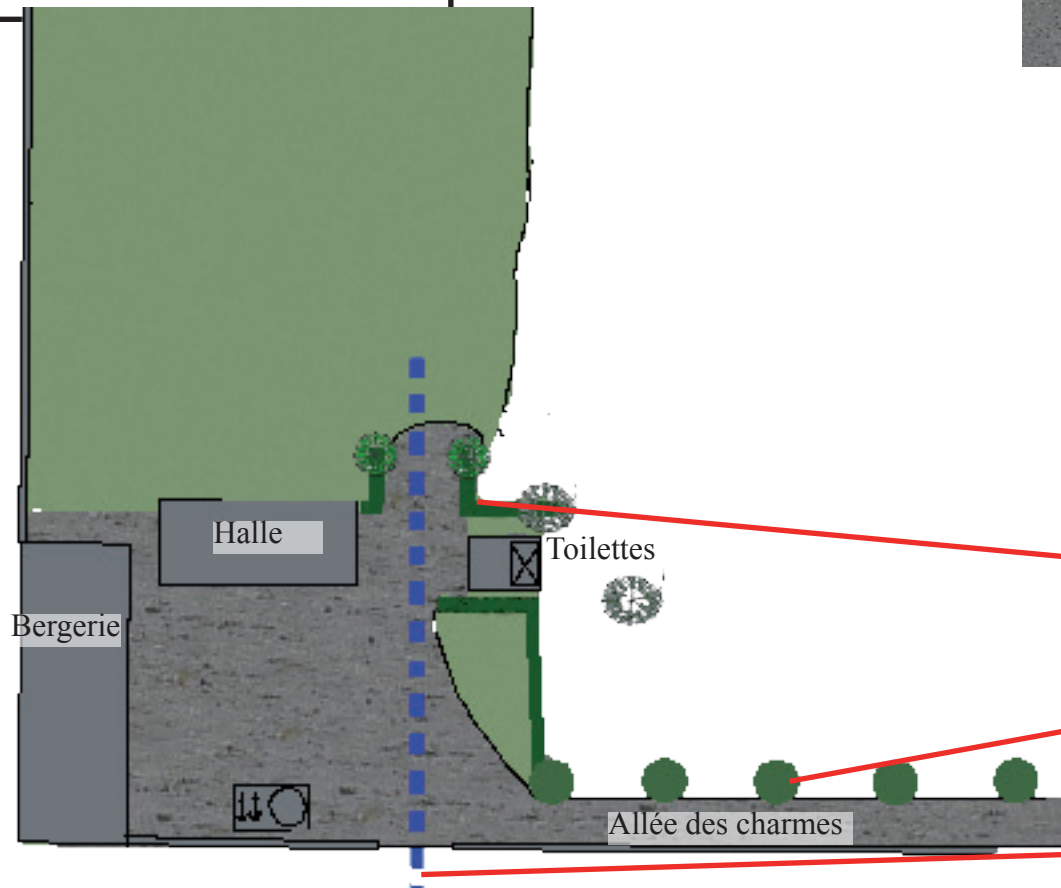


Fig VII.B.2.2 : croquis d'ambiance de l'aménagement proposé



Plantation de haies taillées (par exemple de charmes ou de buis) pour segmenter les espaces et d'arbres de moyen développement comme des arbres fruitiers.

Replantation de l'Allée des charmes.

Axe du portail.



### 3 L'aire de stationnement

#### État des lieux

L'aire de stationnement a été créée afin d'intégrer les voitures des visiteurs. Cette intégration demande à être renforcée par une haie de pourtour.



Fig VII.B.3.1 : vues de l'aire de stationnement

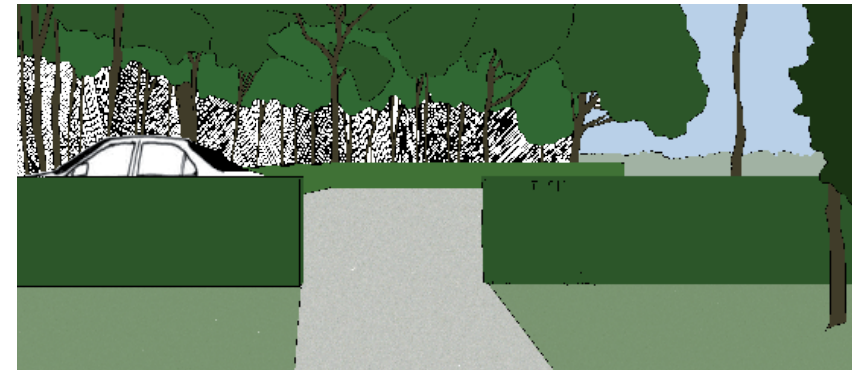


Fig VII.B.3.2 : croquis de l'aménagement proposé

Plantation d'une haie tout autour de l'aire de stationnement : alternance haies et arbres



COHONS - LES JARDINS SUSPENDUS
PLAN N°22
Plan des entrées des Jardins suspendus
Mars 2018

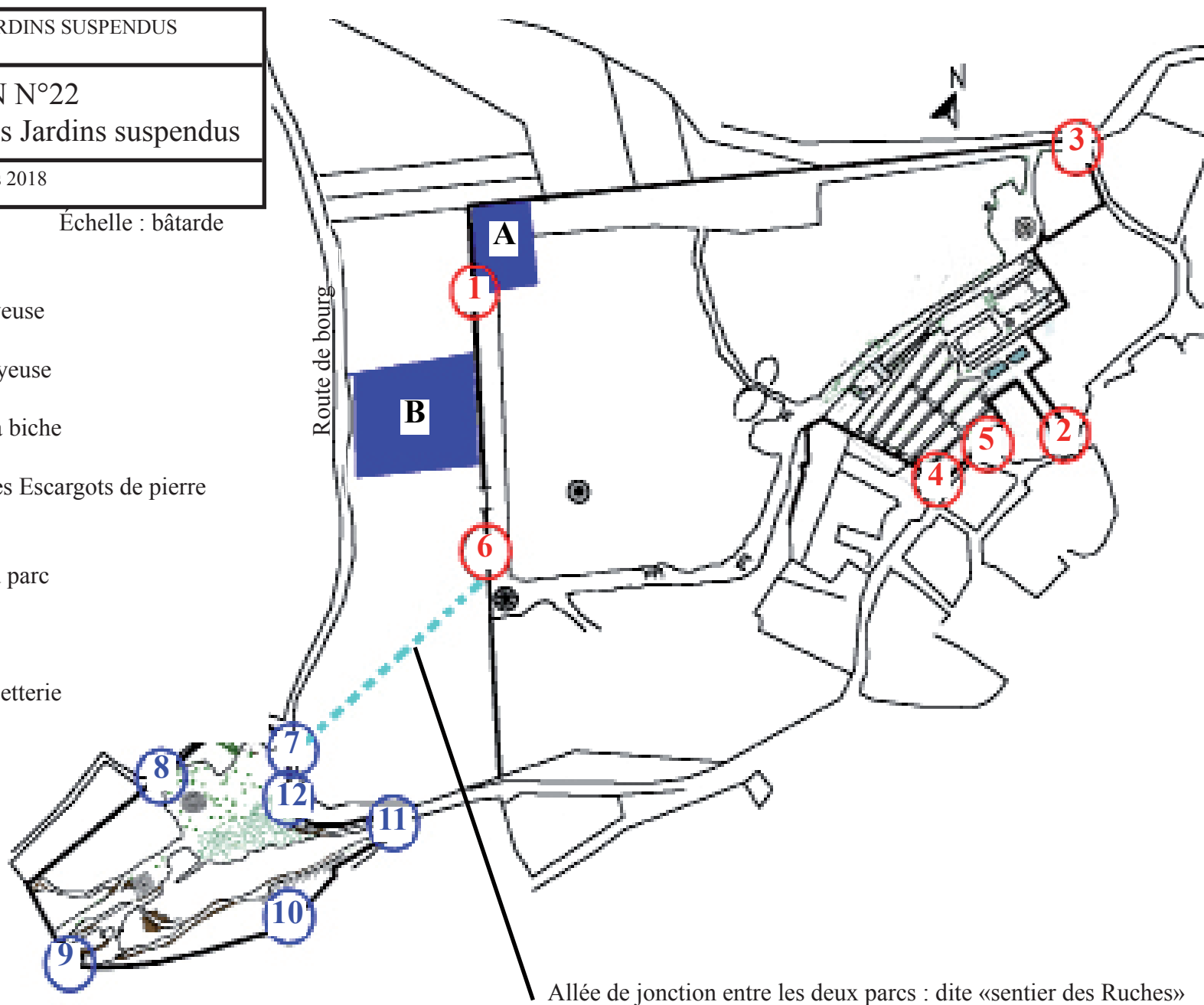
Légendes :

Échelle : bâtarde

- 1. Entrée principale
- 2. Ancienne entrée rue Joyeuse
- 3. Entrée technique
- 4. Entrée technique rue Joyeuse
- 5. Petite porte rue Joyeuse
- 6. Porte de la Cabane de la biche

- 7. Entrée piétonne parc des Escargots de pierre
- 8. Entrée
- 9. Entrée piétonne - table
- 10. Entrée piétonne bas du parc
- 11. Entrée
- 12. Entrée

- A. Espace autour de la billetterie
- B. Aire de stationnement



Allée de jonction entre les deux parcs : dite «sentier des Ruches»



## C. La valorisation touristique du site

### 1. Indiquer et renseigner

Pour attirer des visiteurs dans le parc, il est primordial de mettre en place une signalisation routière adéquate. Il est important aussi de mettre en valeur le fait qu'il s'agit d'un lieu labellisé Jardin Remarquable.

Pour ce faire, il faudra signaler le parc depuis :

- **Langres** : ● - au carrefour entre la N19 et la R.D.74, Nord de Langres
- - au rond-point sur la R.D. 974, au Sud de Langres, direction St-Geosmes
- - au carrefour entre la R.D.122 et la R.D.302
- **Longeau** : au croisement de la rue de Lorraine (R.D.141) et de la R.D.974 à Longeau ● (panneau existant - à conserver)
- **Cohons** : ● - au croisement de la rue Candrée et de la R.D.302 et ce, dans les deux sens. En effet, aujourd'hui les Jardins ne sont indiqués que d'un seul côté.

Absence d'indication dans ce sens.



Fig VII.C.1.1 : vue du croisement en bas de la rue Candrée

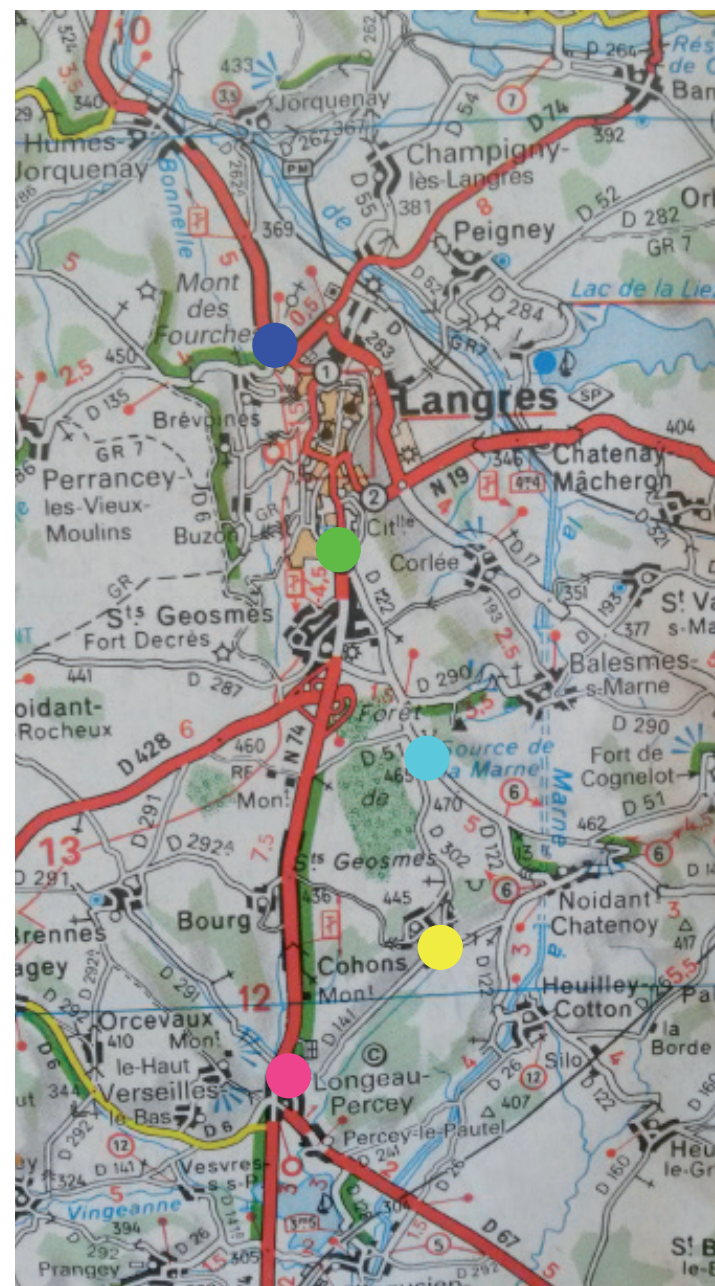


Fig VII.C.1.2 : carte positionnant les croisements où sont signalés les jardins



## VIII. Les utilisations du site

### A. La faune

Le parc accueille une faune sauvage diverse : des insectes, des batraciens, des mammifères (blaireaux et chevreuils - 2 individus avérés, des chauves-souris, dont une chauve-souris blanche) et autres animaux discrets : oiseaux, petits mammifères... qui vivent dans un cadre protégé.

Fig VIII.A.1 : vue des animaux peuplant le parc : vanesses ou paon-du-jour attirées par les lavandes de la terrasse des Savoirs, rainettes dans les viviers, chevreuil dans le bois de Lahie...



Les chevreuils se sont aventurés dans le parc en passant par une des brèches des murs. Néanmoins ces animaux provoquent des dégâts non négligeables sur les arbres et les plantations vivrières. Quand toutes les brèches sauf une seront fermées, il serait pertinent de les repousser hors du parc.



Des chèvres ont été installées dans le Grand champ pour contribuer à son entretien.

Fig VIII.A.2 : vue des cabanes des chèvres installées dans le Grand champ



### B. Les manifestations

Depuis l'ouverture des Jardins suspendus de Cohons au public en 2013, la Commune de Cohons et l'association Escargots en folie se sont attachées à proposer une offre de spectacles et d'animations à la fois diversifiée, de qualité et populaire pour tout public, dans le respect et en cohérence avec l'histoire des lieux.

La saison aux Jardins suspendus de Cohons est scandée par les grands Rendez-vous nationaux que sont :

- Rendez-vous aux jardins,
- Journées européennes du patrimoine,
- Nuit internationale de la chauve-souris.

Mais aussi par des Week-ends festifs qui distillent : culture, théâtre de jardin, visites guidées thématiques ou théâtralisées, musique, land-art, pour le bonheur des amoureux des jardins et de la nature.

Le jeune public n'est pas oublié avec de nombreux ateliers et animations qui lui sont destinés en temps scolaire ou pendant les vacances : des chasses aux œufs ou au trésor, un jeu de piste pour découvrir autrement et en s'amusant l'univers des jardins pittoresques. Les enfants peuvent aussi s'initier à la construction de maquettes des fabriques de Cohons ou d'abris à insectes.

Et pour les passionnés d'histoire ou de jardins, des conférences sont données tout au long de l'année par des érudits ou des experts qui s'attachent à transmettre à leur auditoire la passion qui les anime. Ainsi, la saison 2018 débutera le 15 mars par une conférence du cycle Histoire des Jardins suspendus de Cohons, en attendant l'ouverture des jardins et s'achèvera le 28 octobre par la seconde conférence de ce cycle.

Zone A: académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
Zone B: académies de Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
Zone C: académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Jours fériés 2018

les Jardins suspendus de  
**COHONS**

	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1	15 JANVIER	15 FEBVRIER	15 MARS	15 AVRIL	15 MAI	15 JUIN
2	16 JANVIER	16 FEBVRIER	16 MARS	16 AVRIL	16 MAI	16 JUIN
3	17 JANVIER	17 FEBVRIER	17 MARS	17 AVRIL	17 MAI	17 JUIN
4	18 JANVIER	18 FEBVRIER	18 MARS	18 AVRIL	18 MAI	18 JUIN
5	19 JANVIER	19 FEBVRIER	19 MARS	19 AVRIL	19 MAI	19 JUIN
6	20 JANVIER	20 FEBVRIER	20 MARS	20 AVRIL	20 MAI	20 JUIN
7	21 JANVIER	21 FEBVRIER	21 MARS	21 AVRIL	21 MAI	21 JUIN
8	22 JANVIER	22 FEBVRIER	22 MARS	22 AVRIL	22 MAI	22 JUIN
9	23 JANVIER	23 FEBVRIER	23 MARS	23 AVRIL	23 MAI	23 JUIN
10	24 JANVIER	24 FEBVRIER	24 MARS	24 AVRIL	24 MAI	24 JUIN
11	25 JANVIER	25 FEBVRIER	25 MARS	25 AVRIL	25 MAI	25 JUIN
12	26 JANVIER	26 FEBVRIER	26 MARS	26 AVRIL	26 MAI	26 JUIN
13	27 JANVIER	27 FEBVRIER	27 MARS	27 AVRIL	27 MAI	27 JUIN
14	28 JANVIER	28 FEBVRIER	28 MARS	28 AVRIL	28 MAI	28 JUIN
15	29 JANVIER	29 FEBVRIER	29 MARS	29 AVRIL	29 MAI	29 JUIN
16	30 JANVIER	30 FEBVRIER	30 MARS	30 AVRIL	30 MAI	30 JUIN
17	31 JANVIER	31 FEBVRIER	31 MARS	31 AVRIL	31 MAI	31 JUIN

	JULIET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1	1er JUILLET	1er AOÛT	1er SEPTEMBRE	1er OCTOBRE	1er NOVEMBRE	1er DECEMBRE
2	2 JUILLET	2 AOÛT	2 SEPTEMBRE	2 OCTOBRE	2 NOVEMBRE	2 DECEMBRE
3	3 JUILLET	3 AOÛT	3 SEPTEMBRE	3 OCTOBRE	3 NOVEMBRE	3 DECEMBRE
4	4 JUILLET	4 AOÛT	4 SEPTEMBRE	4 OCTOBRE	4 NOVEMBRE	4 DECEMBRE
5	5 JUILLET	5 AOÛT	5 SEPTEMBRE	5 OCTOBRE	5 NOVEMBRE	5 DECEMBRE
6	6 JUILLET	6 AOÛT	6 SEPTEMBRE	6 OCTOBRE	6 NOVEMBRE	6 DECEMBRE
7	7 JUILLET	7 AOÛT	7 SEPTEMBRE	7 OCTOBRE	7 NOVEMBRE	7 DECEMBRE
8	8 JUILLET	8 AOÛT	8 SEPTEMBRE	8 OCTOBRE	8 NOVEMBRE	8 DECEMBRE
9	9 JUILLET	9 AOÛT	9 SEPTEMBRE	9 OCTOBRE	9 NOVEMBRE	9 DECEMBRE
10	10 JUILLET	10 AOÛT	10 SEPTEMBRE	10 OCTOBRE	10 NOVEMBRE	10 DECEMBRE
11	11 JUILLET	11 AOÛT	11 SEPTEMBRE	11 OCTOBRE	11 NOVEMBRE	11 DECEMBRE
12	12 JUILLET	12 AOÛT	12 SEPTEMBRE	12 OCTOBRE	12 NOVEMBRE	12 DECEMBRE
13	13 JUILLET	13 AOÛT	13 SEPTEMBRE	13 OCTOBRE	13 NOVEMBRE	13 DECEMBRE
14	14 JUILLET	14 AOÛT	14 SEPTEMBRE	14 OCTOBRE	14 NOVEMBRE	14 DECEMBRE
15	15 JUILLET	15 AOÛT	15 SEPTEMBRE	15 OCTOBRE	15 NOVEMBRE	15 DECEMBRE
16	16 JUILLET	16 AOÛT	16 SEPTEMBRE	16 OCTOBRE	16 NOVEMBRE	16 DECEMBRE
17	17 JUILLET	17 AOÛT	17 SEPTEMBRE	17 OCTOBRE	17 NOVEMBRE	17 DECEMBRE
18	18 JUILLET	18 AOÛT	18 SEPTEMBRE	18 OCTOBRE	18 NOVEMBRE	18 DECEMBRE
19	19 JUILLET	19 AOÛT	19 SEPTEMBRE	19 OCTOBRE	19 NOVEMBRE	19 DECEMBRE
20	20 JUILLET	20 AOÛT	20 SEPTEMBRE	20 OCTOBRE	20 NOVEMBRE	20 DECEMBRE
21	21 JUILLET	21 AOÛT	21 SEPTEMBRE	21 OCTOBRE	21 NOVEMBRE	21 DECEMBRE
22	22 JUILLET	22 AOÛT	22 SEPTEMBRE	22 OCTOBRE	22 NOVEMBRE	22 DECEMBRE
23	23 JUILLET	23 AOÛT	23 SEPTEMBRE	23 OCTOBRE	23 NOVEMBRE	23 DECEMBRE
24	24 JUILLET	24 AOÛT	24 SEPTEMBRE	24 OCTOBRE	24 NOVEMBRE	24 DECEMBRE
25	25 JUILLET	25 AOÛT	25 SEPTEMBRE	25 OCTOBRE	25 NOVEMBRE	25 DECEMBRE
26	26 JUILLET	26 AOÛT	26 SEPTEMBRE	26 OCTOBRE	26 NOVEMBRE	26 DECEMBRE
27	27 JUILLET	27 AOÛT	27 SEPTEMBRE	27 OCTOBRE	27 NOVEMBRE	27 DECEMBRE
28	28 JUILLET	28 AOÛT	28 SEPTEMBRE	28 OCTOBRE	28 NOVEMBRE	28 DECEMBRE
29	29 JUILLET	29 AOÛT	29 SEPTEMBRE	29 OCTOBRE	29 NOVEMBRE	29 DECEMBRE
30	30 JUILLET	30 AOÛT	30 SEPTEMBRE	30 OCTOBRE	30 NOVEMBRE	30 DECEMBRE
31	31 JUILLET	31 AOÛT	31 SEPTEMBRE	31 OCTOBRE	31 NOVEMBRE	31 DECEMBRE

## C. Les aménagements envisagés par la commune

### \* La serre

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'avènement des charpentes métalliques et les progrès de l'industrie verrière révolutionnent les serres. Elles deviennent alors de véritables cages de lumière. Elles comportent des systèmes de chauffage de plus en plus perfectionnés (couche chauffante, circulation d'eau chaude...).

En outre, les propriétaires de parcs et jardins s'attachent à produire des fruits et des légumes extraordinaires (ananas, bananes, cacao) pour amener l'exotisme et la rareté sur leurs tables.

Aux Jardins suspendus, une serre pourrait être installée sur la terrasse des fraîcheurs, entre les deux salles de fraîcheur. Adossée au grand mur de soutènement, elle profiterait d'un ensoleillement maximal et récupérerait la chaleur accumulée par le mur. Cette implantation éviterait d'avoir à installer un système de chauffage. Par contre, il est impératif d'y installer un point d'eau.

Cette serre accessible aux visiteurs pourrait présenter les différents stades de culture des plants potagers et proposer des fruits primeurs (fraises et raisins par exemple).

La volumétrie et les méthodes de construction de la serre devront être en accord avec les méthodes utilisées au XIX<sup>ème</sup> siècle. Bien évidemment, l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.) et la D.R.E.A.L. devront encadrer la construction de l'édicule.

### \* La volière

Si cet édicule est destiné à être implanté au sein des terrasses, il devra respecter le vocabulaire stylistique du XIX<sup>ème</sup> siècle. Par contre, si le bâtiment est implanté à un endroit non visible du public, il pourra répondre

à des normes plus techniques qu'esthétiques. De toute façon, sa construction devra être encadrée par l'A.B.F. et la D.R.E.A.L.

Cet édicule pourra accueillir des oiseaux blancs, notamment des paons.

### \* Les hébergements insolites

La commune envisage de bâtir plusieurs hébergements insolites pour diversifier et accroître les ressources financières du site. Ces hébergements déclinés sous différentes formes de cabane (cabane du vigneron, du charbonnier...) devront répondre à des critères esthétiques dictés par le site et leur construction encadrée par l'A.B.F. et la D.R.E.A.L. Leur aspect extérieur sera traité comme des fabriques pittoresques. En outre, leurs lieux d'implantation seront réfléchis de manière à ne gêner ni la composition des jardins ni le circuit de visite.

En outre, ces hébergements insolites nécessiteront forcément du personnel pour leur entretien et leur animation. Il conviendra alors de faire en sorte de pérenniser ces emplois.

### \* Le Pavillon des jardiniers

Le Pavillon des jardiniers est prévu sur la terrasse des Savoirs (voir Annexe N°2 - plan de la terrasse des Savoirs et élévation du Pavillon)

### \* L'aménagement scénique

Le Champ de l'âne situé dans l'angle du mur de clôture Nord-Est, non loin de la Porte Combe Coularde offre des possibilités intéressantes : l'espace est large et plan, l'accessibilité est aisée grâce à l'Allée des ifs, la porte Combe Coularde est un accès pompier. Il est surtout aisé de constater que cet espace est légèrement à l'écart du circuit de visite. Il est alors plus facile d'envisager des aménagements particuliers.



## IX. La gestion de l'eau

Comme l'historique du site l'explique (partie 2.2. l'historique du site), l'eau a joué un rôle prédominant non seulement dans les acquisitions successives des terrains constituant maintenant les Jardins suspendus, mais aussi dans l'histoire même du village.

En effet, près de 25 sources approvisionnent le village. La plupart sont situées à mi-pente du coteau qui domine Cohons. Les eaux passent ensuite de propriété en propriété jusqu'à rejoindre le ruisseau du Varinot. Elles ont été vectrices de terribles épidémies comme le choléra en 1854.

Certaines des fontaines sont très travaillées comme la fontaine Sainte-Marie, dont l'architecture évoque un oratoire.



Fig IX.1 : vue de deux fontaines de Cohons - à droite, la fontaine Sainte-Marie

### A. Les différents points d'eau des Jardins



Fig IX.A.1 :  
Vue de la source des viviers

Les viviers reçoivent les eaux de deux sources dont l'une ne fonctionne que lors de pluies importantes. La niche et la rigole pavée ont été créées au moment de la restauration du soutènement en 2014.



Fig IX.A.2 : vue de la deuxième source alimentant les viviers

La source principale se trouve dans la partie basse, sur la première terrasse des Jardins.

Fig IX.A.3 : vue de la source basse des Terrasses



Le bois de Lahie ne possède pas de point d'eau ancien (hors travaux récents). Quant au parc des Escargots de pierre, un bassin a été aménagé en partie basse, son alimentation reste à déterminer.

## B. La gestion de l'eau

### \* Protéger la qualité de l'eau

Au vu de la circulation de l'eau (depuis les terrasses vers le village), il est impératif de mettre en place une gestion responsable et respectueuse de l'environnement des Jardins suspendus. Pour ce faire :

- Tous les produits phytosanitaires non utilisables en agriculture biologique seront à proscrire des Jardins. En outre, l'utilisation des produits autorisés sera à réduire au maximum pour limiter tout impact sur la qualité de l'eau.

- Des mesures simples seront à appliquer pour l'utilisation de certains produits dont l'innocuité n'est pas encore prouvée : éviter la pulvérisation les jours de vent ou les jours de pluie, respecter les doses (il est par ailleurs impératif de former les utilisateurs et de mettre à disposition tout le matériel de protection nécessaire - gants, masques...).

### \* Optimiser l'utilisation de l'eau

Les Terrasses ont des fins vivrières. La problématique de l'arrosage est donc prépondérante. Tous les jardins potagers devraient posséder un bassin de faible profondeur pour que l'eau puisse se réchauffer au soleil avant son utilisation. En effet, arroser les plantes avec de l'eau trop froide peut provoquer des chocs thermiques préjudiciables aux végétaux.

Il existe quelques règles pour l'arrosage :

- ne pas arroser lors des fortes chaleurs car l'eau s'évapore vite et l'arrosage n'a pas d'intérêt pour le végétal.
- en fin de printemps et en été, préférer arroser en fin d'après-midi. En début de printemps ou en automne où les nuits sont fraîches, préférer arroser en fin de matinée.
- hors période de reprise des végétaux, ne pas arroser trop souvent pour inciter les plantes à développer un système racinaire profond et à leur permettre ainsi d'aller chercher l'eau seules. Bref, il vaut mieux arroser moins souvent et longtemps qu'un peu tous les soirs.
- il est évident que l'arrosage doit se faire au pied du végétal et non pas en aspersion car cette technique engendre des pertes d'eau importantes. On privilégiera donc l'arrosoir ou le goutte-à-goutte ou encore les tuyaux micro-poreux.

### \* Limiter le désherbage et les arrosages grâce aux paillis

Enfin, pour des raisons d'entretien, notamment pour limiter le désherbage et les arrosages, il est impératif de mettre en place un paillage. Les Terrasses et notamment la Terrasse des Savoirs ayant une vocation pédago



gique, on pourra changer le type de paillage utilisé tous les ans ou tous les deux ans. On pourra envisager :

- la paillette de lin : à poser sur 5cm d'épaisseur, elle apporte en se décomposant de la matière organique au sol. En outre, elle protège les racines des gelées hivernales et comme la cendre, empêche les limaces de s'approcher des plantes. Pour lui apporter une meilleure résistance au vent, il est conseillé de l'arroser après la pose. Peu onéreuse à l'achat, il faut impérativement la remplacer tous les ans. Après les pluies, les paillettes s'imbriquent les unes dans les autres et forment un tapis peu perméable qui freine la bonne aération du sol et des racines.



Fig IX.B.1 : paillage en paillettes de lin

- les cosses de cacao : grâce à ses valeurs agronomiques, il s'agit du meilleur paillis fertilisant. Il se pose en couche de 4 à 5cm d'épaisseur et doit être arrosé après la pose pour former une couche protectrice et pour résister au vent. Comme la paillette de lin, ce paillage doit être remplacé tous les ans. En outre, il est relativement onéreux à l'achat.

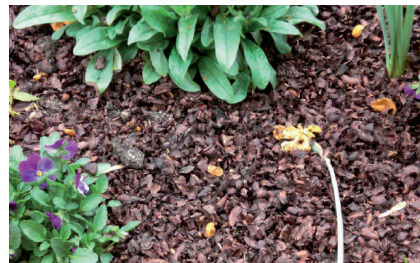


Fig IX.B.2 : paillage en coques de cacao

- le broyat (ou B.R.F; bois raméaux fragmentés) est obtenu à l'aide d'un broyeur dans lequel sont passés tous les déchets de taille des arbres et arbustes. Diverses tailles de broyat sont possibles (selon la finesse du broyeur). L'intérêt de ce type de paillage est qu'il peut être fabriqué



Fig IX.B.3: paillage en broyat

directement dans l'enceinte des Jardins. Il faudrait alors investir dans un broyeur - ou dans la location du matériel - qui fournirait du paillage, grâce aux divers entretiens à réaliser dans les Jardins. Néanmoins, l'entretien des Jardins n'est pas exactement le même tous les ans. Par exemple, la taille des chambres de fraîcheur n'a pas lieu tous les ans. Il faudra donc s'assurer, avant l'achat du broyeur, qu'une année à faible entretien suffit à fournir suffisamment de paillis. Par contre, ce type de paillage, selon la section de broyage, peut durer jusqu'à deux ans. Ce paillis est bien adapté au paillage des fraisiers et des petits fruits rouges.

- la paillette de chanvre : le chanvre ne contient pas de résidus de pesticides car sa culture n'en nécessite quasiment pas. A poser sur 3 à 5 cm d'épaisseur pour maintenir le sol propre et frais. Il fournit un humus de qualité en se décomposant sur le sol. Durée de vie : environ 1 an.

- Par contre, il vaut mieux ne pas recourir aux écorces de pin. En outre, on évitera aussi d'utiliser des paillages colorés artificiellement.

- Il convient également de renoncer aux paillis minéraux, à plus longue durée de vie, mais qui ne permettent pas le passage de l'eau et n'amendent pas le sol. Enfin, les bâches, qu'elles soient végétales ou en matière plastique sont à proscrire car elles se délitent au fil du temps en créant une multitude de petits morceaux qui se disperseront dans le jardin.

Il est fortement déconseillé d'enterrer les paillis végétaux frais (paillettes de lin, BRF...) au risque de provoquer une fermentation susceptible de brûler les jeunes pousses et une faim d'azote (hormis les cosses de cacao). En effet, les bactéries et les champignons qui décomposent la matière organique ont besoin d'azote pour «digérer» la fraction carbonée. Ils risquent alors d'utiliser tout l'azote disponible et de créer des carences pour les végétaux environnants. Il faut mieux supprimer tout paillis avant remise en culture.



- Comment choisir un bon paillage? Le premier critère de choix est bien évidemment la durée de la culture.

Pour des cultures de faible durée comme les salades, les radis ou les navets, une couche d'herbe tondue de 2 à 3 cm peut suffire. Étendue sur place après la tonte, elle sèche rapidement. Attention à ne pas utiliser de l'herbe montée en graines au risque de les voir germer partout dans les massifs.

Pour des cultures plus longues comme les pommes de terre, les courgettes ou encore les tomates une couche de 5 cm d'herbe tondue est nécessaire. Il faudra préalablement faire sécher les tontes quelques jours au soleil pour éviter qu'elles ne pourrissent dans le potager.

Pour des cultures qui resteront en place tout l'été (tomates, poireaux après buttage, potirons...) prévoir des broyats légers (évoqués précédemment : paillettes de chanvre ou de lin...)

# X. Le phasage des travaux

## A. À très court terme

Les premières interventions à envisager sont les travaux de mise en sécurité du site ainsi que ceux visant à sauvegarder certaines fabriques :

Fabriques	Maçonnerie	Intervention sur le végétal	Autre	Page
<b>LE BOIS DE LAHIE</b>				
Pavillon du billard	- stabiliser le sommet des murs afin d'éviter toute chute de pierres - reprendre la toiture en lauzes (ou laves)	- abattre les arbres mettant en péril les murs		56
Cabane de la biche	- reprendre les désordres de maçonnerie de la Cabane		- nettoyer les abords de la cabane (vieux bois, morceaux de zinc) et trier les moellons réutilisables	22
Banc des Chanoines Banc N°2	- reprendre le dossier du banc - reprendre l'accoudoir gauche	- limiter l'expansion du lierre		27
La table - bois de Lahie	- faire les travaux de maçonnerie éventuels suite au nettoyage	- nettoyer les débris végétaux et les feuilles pour redonner de la lisibilité		25
<b>LES TERRASSES</b>				
Les terrasses	- reprendre les désordres sur les murs en pierre sèche - sécuriser la grande brèche en vérifiant régulièrement que les moellons sont stables	- mise en place des plantes mellifères sur la terrasse des Savoires		55
Les viviers	- reprendre le désordre du vivier Est			74
<b>PARC DES ESCARGOTS DE PIERRE</b>				
La grotte	- vérifier l'état de la couverture en lauzes (ou laves) et faire les travaux nécessaires - reprendre les jambages			46
Le labyrinthe		- compléter les haies de buis	- pour redonner de la lisibilité au tracé, retendre les sangles trop distendues	79

## B. À moyen terme

Il s'agit surtout des interventions de restauration des murs dégradés et de remise en valeur des espaces.

Zones d'intervention	Maçonnerie	Intervention sur le végétal	Autre	Page
<u>LE BOIS DE LAHIE</u>				
Le passage de la Roche percée	- remonter les marches bancales			58
L'Allée des charmes		- replanter les charmes en respectant l'espacement d'origine 3.30m		76
Cabane de la biche	- recréer la toiture de la cabane en s'inspirant des restes de la charpente			22
Grille de vue		- Recréer le cône visuel perpendiculaire à la grille	- recréer la ferronnerie	30
Le Grand champ		- créer un écran végétal entre la zone de la Bergerie et le reste du parc		109
<u>LES TERRASSES</u>				
Les terrasses	- reprendre les alignements des bordures - création de terrasses intermédiaires sur la terrasse des Savoirs		- réalisation du pavillon du jardinier sur la terrasse des Savoirs	55
Les viviers	- remplacer le dallage en brique par un dallage ou un pavage en pierre naturelle	- habiller le grillage qui borde la terrasse	- travailler les étanchéités des bassins (esthétiquement et techniquement) pour remettre les bassins en eau	74
La table de pierre et le kiosque	- reprendre les bancs			60



Fabriques	Maçonnerie	Interventions sur le végétal	Autre	Page
<b>PARC DES ESCARGOTS DE PIERRE</b>				
Murs et escaliers (hors composition)	- reprendre les désordres de maçonnerie et réparer les escaliers			39 41
L'«abri»	- reprendre les désordres sur les escaliers			43
Le bassin	- reprendre les désordres sur les murs		- créer un chemin d'accès	44
Le puits			- curer le puits	44
L'escalier dans la falaise	- reprendre les marches bancales et reposer les marches disparues	- dégager les feuilles mortes - créer un accès au bas de l'escalier - vers la promenade basse du parc des Escargots de pierre		78
La table	- reprendre les désordres de maçonnerie nécessaires	- supprimer la végétation		42

## C. À long terme

	Objectifs	Interventions	Page
<b>Pour l'ensemble du parc</b>	<b>Conserver le parc en bon état et assurer la lisibilité des espaces</b>	<b>Vérifier régulièrement l'état des maçonneries et limiter l'expansion de la végétation</b>	
Pour l'ensemble des cônes de vue	conserver les cônes visuels ouverts	Pratiquer les coupes et nettoyages nécessaires sur les végétaux	88
<b>Zones à étudier</b> 1. «Amphithéâtre» 2. Zone 1 (brèche dans le mur) 3. la zone après le Pavillon du billard 4. Zone au-dessus de «l'abri» du parc des Escargots de pierre 5. Les terrasses vivrières du parc des Escargots de pierre 6. La table N°3 (dans le labyrinthe)		1. dégager les pierres	34
		2. nettoyer la végétation	48
		3. faire des fouilles pour retrouver des traces d'éventuelles maçonneries	71
		4. travailler sur les désordres éventuels des maçonneries	
Pour toutes les entrées du parc (hormis la principale)		- refaire les portails en mauvais état - Reprendre ou faire les peintures des portails en respectant le contexte (cadre forestier ou minéral)	105
Pour l'ensemble du parc	mettre en sécurité des escaliers et les terrasses dangereux	mettre en place les garde-corps nécessaires	
<b>LES TERRASSES</b>			
Le Pavillon du billard	redonner à l'édifice son allure originelle	recréer la volumétrie du bâtiment en reconstruisant la maison et en lui redonnant sa toiture et ses fermetures.	56
Le Pont de pierre		- surveiller la croissance des arbres pour éviter tout désordre sur les maçonneries - surveiller les maçonneries	75

Première terrasse	créer une zone de production végétale pour faire fonctionner les terrasses en auto-suffisance	- valoriser la fontaine pour avoir de l'eau	55
<b>PARC DES ESCARGOTS DE PIERRE</b>			
Les vues	- conserver les cônes de vues ouverts	- pratiquer les coupes et nettoyages nécessaires sur les végétaux - fermer les vues vers l'aire d'entreposage	88
Le bassin	- remettre en eau le bassin - veiller à maintenir la végétation	- comprendre le fonctionnement du bassin et son alimentation - refaire l'étanchéité du bassin	44
<b>BOIS DE LAHIE</b>			
	<b>Objectifs</b>	<b>Interventions</b>	
Zone d'accueil	- supprimer les tentes qui abritent la petite restauration	- réalisation d'une halle en charpente	
La table de pierre		valoriser les abords de la table en laissant les plantes spontanées se développer	25



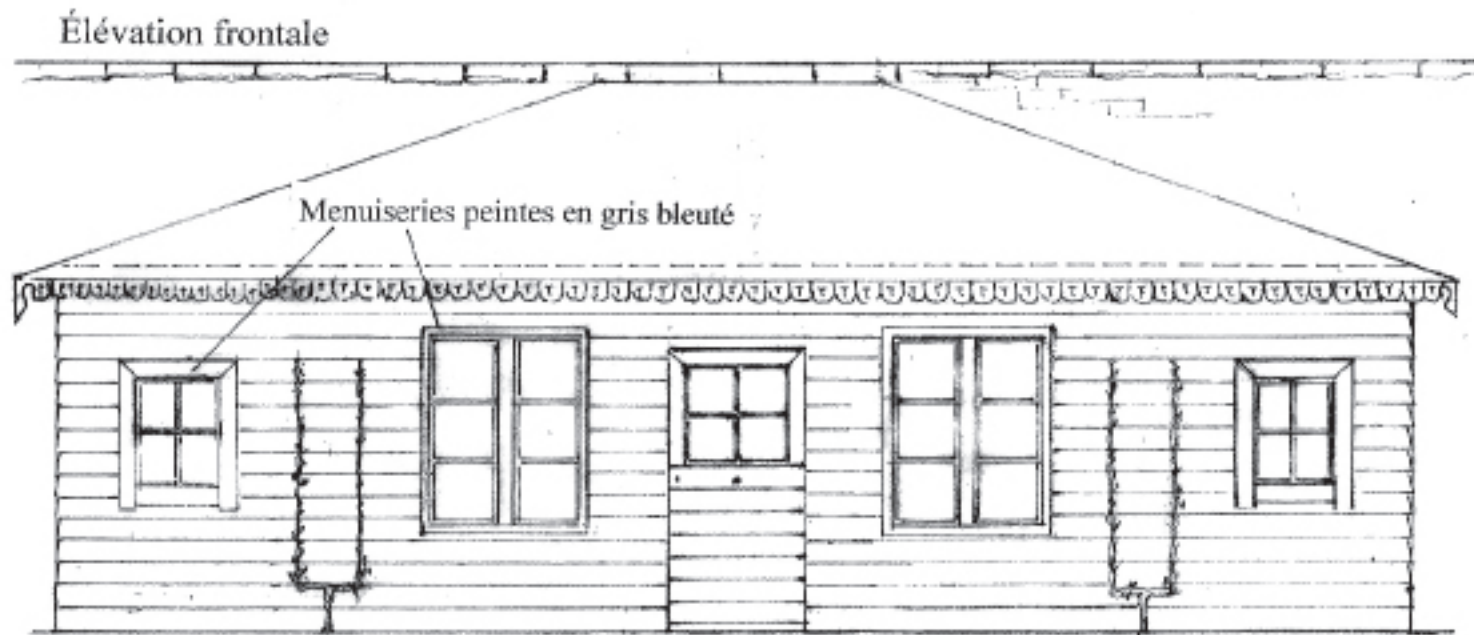


Les Jardins suspendus de Cohons présentent un caractère exceptionnel pour leur composition unique (deux parcs conçus en parallèle avec des éléments similaires - parc pittoresque et terrasses vivrières) et en raison du nombre de murs et de fabriques en pierre sèche. Ils doivent être préservés aussi bien pour le plaisir qu'ont les visiteurs à le parcourir que pour leur intérêt historique et esthétique.

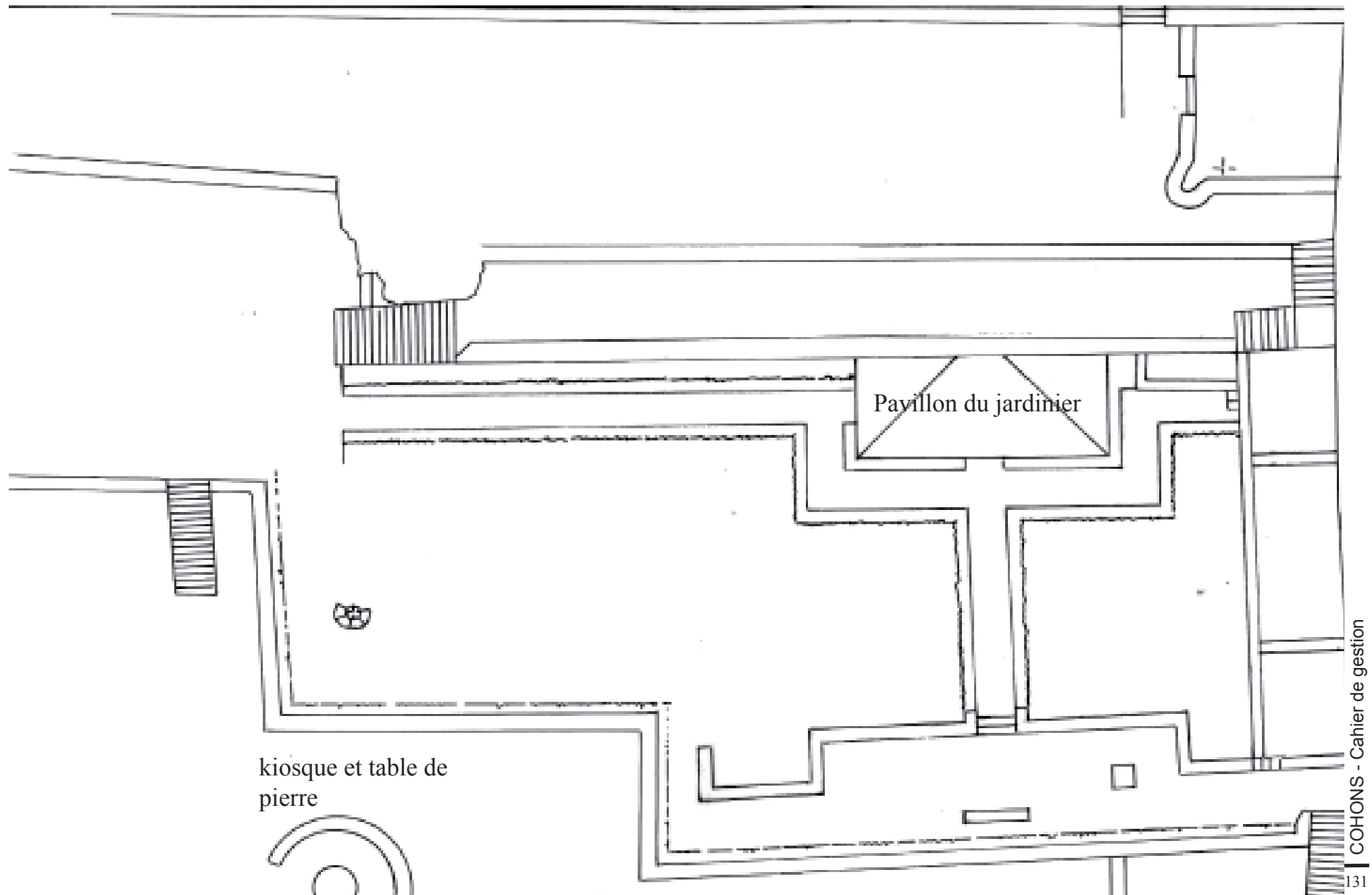




# ANNEXE N°1 : élévation frontale du Pavillon du jardinier.



# ANNEXE N°2 : Plan de la terrasse des Savoirs - Échelle : 1/200e





# Bibliographie

## OUVRAGES

A. CATHERINET, *Une énigme archéologique dans nos jardins Haut-marnais du temps jadis : les escargots*. Édition Dominique Guéniot, 1990

Collectif, Bourmont. Édition Dominique Guéniot, collection Itinéraire du patrimoine, 2002, 48p

P.COSTE, C.CORNU, D.LARCENA, R.SETTE, *Pierre sèche*. Éditions le bec en l'air, 2008, 163p.

P.COSTE, P.MARTEL, *Pierre sèche en Provence. Les Alpes de Lumière* N°89/90, 1986, 90p.

M. LECHIEN, *Parcs et jardins en Champagne-Ardenne*. Édition Castor et Pollux, 2008, 160p

J.M. PÉROUSE DE MONTCLOS, *Architecture, méthode et vocabulaire*. Édition du Patrimoine, 6ème édition de 2007, 622p

## SITES INTERNET

- Association des Bâisseurs en Pierre Sèche (A.P.B.S) :

- Centre d'Étude et de Recherche sur l'Architecture Vernaculaire (C.E.R.A.V), dirigé par Christian LASSURE : [www.lespierreseches.com](http://www.lespierreseches.com)

À noter qu'une grande partie des articles publiés sur Wikipédia (France) sont de sa plume.

- <http://pierreseche.over-blog.com>

# Glossaire

**Arase** : niveau supérieur où l'on arrête de construire un mur.

**Assise** : rang de pierres de même hauteur.

**Boutisse** : demoiselle très profonde qui ancre le parement dans l'épaisseur du mur et jusqu'au parement arrière s'il s'agit d'un mur de clôture.

**Boulin ou trou de boulin** : trou laissé dans la maçonnerie après la dépose des boulines. Le boulin est une pièce de bois fixée dans la maçonnerie pour échafauder. Les boulines sont perpendiculaires au plancher de l'échafaudage qu'ils supportent.

**Cadole** : abri de pierre sèche permettant aux jardiniers ou aux promeneurs de se réfugier en cas d'intempéries ou de soleil trop ardent.

**Contre-boutisse** : pierre longue sans face relayant une boutisse dans l'épaisseur du mur.

**Coup de sabre** : superposition de joints verticaux par défaut de croisement des pierres de lit en lit. Ils désolidarisent les éléments du mur et créent à terme des problèmes structurels.

**Demoiselle** : pierre régulière et profonde possédant une face suffisamment belle pour être mise en avant dans le parement. Cette «face» n'est pas forcément un rectangle ou un carré. Selon le type de pierre, la façon de construire ou la nature du chantier (mur, cabane...), elle pourra être triangulaire, polygonale...

Avec deux belles faces, une demoiselle peut devenir une pierre d'angle.

**Échiffre ou mur d'échiffre** : mur qui porte le limon ou les bouts des marches d'un escalier.

**Fabrique** : construction fantaisiste que les peintres de paysage inventaient - fabriquaient - et introduisaient dans leurs tableaux afin de les rendre plus piquants, d'en augmenter le pittoresque. Le terme s'appliquera rapidement à l'art des jardins à partir du dernier tiers du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

**Face** : côté plat et relativement plan visible dans le ou les parements de l'ouvrage.

**Faîte** : partie supérieure d'un édifice ou d'un mur

**Fruit** : un mur est soumis à des forces de déjètement exercées par la terre et l'eau dans le cas d'un mur de soutènement ou par son propre poids (mur de clôture). Pour les contrecarrer, on donne à chaque parement un décalage entre le pied du mur et son faite. Autrement dit, dans la plupart des cas, les murs ne doivent pas être à l'aplomb mais légèrement obliques.

**Grille de vue** : séquence à claire-voie ménagée dans le mur d'enceinte d'un parc afin d'offrir un coup d'oeil sur le parc depuis l'extérieur ou, à l'inverse, de prolonger une perspective interne vers une vue choisie.

**Hérisson** : couche de fondation nécessaire si le sol est mal drainé ou trop meuble. Elle est constituée de petites pierres très serrées, posées verticalement ou obliques. Cette couche se doit d'être compacte et dense.

**Lit** : la sédimentation donne un sens aux roches sédimentaires (comme le calcaire ou le grès). Posée horizontalement, c'est-à-dire en respectant son lit d'origine, une pierre est beaucoup plus résistante à la compression.

**Massacan** : demoiselle trop lourde pour être montée sur le mur. Elle sera réservée pour les rangs du bas du mur.

**Pantoufle** : gros espace vide laissé par deux demoiselles qui ne peuvent être serrées l'une à l'autre à cause, par exemple d'une bosse. Mieux vaut alors les retailler pour bien les rapprocher. Une pantoufle laissée dans un mur met en danger la solidité de l'ouvrage.

**Parement** : face visible du mur, qu'elle soit unique (soutènement) ou double (mur de clôture).

**Patate** : pierres informes, petites ou moyennes, utilisées pour caler les pierres dans l'épaisseur du mur.

**Piédroit** : montant d'une ouverture (fenêtre, porte).

**Pierre à trous ou pierre percée** : calcaire alvéolaire issu d'une érosion souterraine, dite karstique, qui se rencontre sous forme de bancs plus ou moins épais.

**Pose en délit** : la pose en délit s'oppose à la pose sur lit. En effet, traditionnellement la pierre est posée selon son lit de carrière c'est-à-dire selon la disposition des strates géologiques sensiblement horizontales qui ont constitué la roche, et qui sont sensiblement horizontales. De cette manière, la pierre résiste mieux aux forces de pression qui s'exercent sur elle.

La pose en délit consiste à poser la pierre avec un lit vertical. Elle induit un risque de fissure verticale.



# TABLE DES ILLUSTRATIONS

## 1. Présentation générale

- Fig I.A.1 : extrait de la carte I.G.N. Echelle bâtarde  
Fig I.A.2 : localisation de Cohons en France  
Fig I.A.3 : vue satellite de Cohons  
Fig I.A.4 : vue sur Cohons

## II. Historique

- Fig II.A.2.1 : vue d'une cadole du parc des Roches  
Fig II.A.2.2 : belvédère sur le paysage haut-marnais depuis la terrasse des Mellifères appelée également terrasse des Savoirs  
Fig II.A.2.3 : vue du jardin de Silière  
Fig II.A.2.4 : plan du jardin de la villa de la Source  
Fig II.A.2.5 : localisation des trois jardins réels ou présumés de Cohons  
Fig II.B.1 : vue aérienne des Jardins  
Fig II.B.2 : extrait du cadastre de 1839 positionnant le potager et les terrasses de Daguin  
Fig II.B.3 : croquis sommaire du bois de Lahie relevé en 1828

## III. Les constructions

- Fig II.A.1 : les Vignes - vues de constructions en pierre sèche  
Fig III.A.1.1 : illustration des étapes de construction d'un mur de soutènement en pierre sèche.  
Fig III.A.1.2 : coupe de principe d'un mur de soutènement.  
Fig III.A.2.1 : coupe de principe d'un mur de clôture  
Fig III.B.1 : vues des principaux dégâts visibles dans les Jardins suspendus  
Fig III.B.2 : vue d'un mur effondré  
Fig III.C.1.a.1 : vue des abreuvoirs de la Cabane de la biche  
Fig III.C.1.a.2 : vues de la Cabane de la biche  
 A droite : les restes de charpente  
Fig III.C.1.b.1 : vue du Petit escargot  
Fig III.C.1.b.2 : vue du sommet du Petit escargot  
Fig III.C.1.c.1 : vues de la glacière ou fausse grotte  
Fig III.C.1.d.1 : vue sur le Fer à cheval  
Fig III.C.1.e.1 : vues du plateau

- Fig III.C.1.e.2 : proposition de plantes à installer dans les sous-bois  
Fig III.C.1.f.1 : vues du banc des Chanoines  
Fig III.C.1.f.2 : vues du banc N°1  
Fig III.C.1.f.3 : vues du banc N°2  
Fig III.C.1.f.4 : vues du banc au tilleul  
Fig III.C.1.f.5 : vue depuis le banc au tilleul  
Fig III.C.1.f.6 : vue sur l'espace aménagé dans le mur en grille de vue  
Fig III.C.1.h.1 : vue sur l'amphithéâtre  
Fig III.C.1.h.2 : vue du mur appareillé du «camp romain»  
Fig III.C.1.h.3 : vue de la zone N°1 vue depuis le promenade haute  
Fig III.C.1.h.4 : vue vers l'église depuis la brèche  
Fig III.C.2.a.1 : vues du Grand escargot dont une aquarelle humoristique peinte par Michel Quillard en 1947 (en haut à droite)  
Fig III.C.2.b.2 : vues du «Mastaba»  
Fig III.C.2.e.1 : vues sur l'aire de pique-nique  
Fig III.C.2.f.1 : vues de l'«Abri» du parc des Escargots de pierre  
Fig III.C.2.g.1 : vues du bassin et du puits du parc des Escargots de pierre  
Fig III.C.2.g.2 : vue de la portion de mur écroulée - bassin du parc des Escargots de pierre  
Fig III.C.2.g.3 : illustration de la forme du fond du bassin du parc des Escargots de pierre  
Fig III.C.2.g.4 : coupe de principe de la pose d'une géomembrane  
Fig III.C.2.g.5 : vues du chemin actuel menant au bassin  
Fig III.C.2.h.1 : vues de la grotte du parc des Escargots de pierre  
Fig III.C.2.i.1 : vue sur le banc monolithe  
Fig III.C.2.i.2 : vue sur le «Mastaba» depuis le banc  
Fig III.C.2.j.1 : vues de l'aire de pique-nique N°2 - état actuel  
Fig III.C.2.j.2 : aire de pique-nique N°2 : illustration de la configuration présumée  
Fig III.C.2.j.3 : aire de pique-nique N°3 : état actuel  
Fig III.C.2.j.4 : aire N°3 : illustration de la configuration présumée  
Fig III.C.3.a.1 : vues de différentes terrasses - la terrasse des vignes, la terrasse des pruniers blancs et le théâtre de verdure (en bas à gauche)  
Fig III.C.3.a.2 : vue sur la terrasse des pêcheurs en espaliers  
Fig III.C.3.a.3 : vue de la terrasse des pommiers blancs  
Fig III.C.3.a.4 : vue de l'aménagement des terrasses  
Fig III.C.3.a.5 : vue de la terrasse des mellifères

Fig III.C.3.a.6 : vue de la rampe principale  
Fig III.C.3.a.7 : vue sur une jardinière bordant la rampe  
Fig III.C.3.a.8 : vue d'une rangée de bordures  
Fig III.C.3.a.10 : vue de la terrasse des variétés locales et du potager  
Fig III.C.3.b.1 : vue générale du Pavillon du billard  
Fig III.C.3.b.2 : vue de la salle voûtée  
Fig III.C.3.b.3 : vue des dégâts sur la toitures en laves  
Fig III.C.3.b.4 : plan du Pavillon du billard  
Fig III.C.3.b.5 : vues de la salle voûtée - salle et sortie haute  
Fig III.C.3.c.1 : vues du passage de la Roche percée  
Fig III.C.3.c.2 : plan du passage de la Roche percée  
Fig III.C.3.d.1 : vues de la table de pierre  
Fig III.C.3.d.2 : exemple de kiosque couvert - Clos des Vignes de Bourmont  
Fig III.C.3.g.1 : vue de la zone à fouiller - derrière le Pavillon du billard  
Fig III.C.3.h.1 : vues sur le vivier  
Fig III.C.3.h.2 : vues sur les défauts des viviers  
Fig III.C.3.h.3 : vue des grenouilles habitant les viviers  
Fig III.C.3.h.4 : croquis de l'aménagement proposé  
Fig III.C.3.i.1 : vue du banc au pied de l'escalier N°6

#### IV. Les espaces axés autour d'éléments naturels

Fig IV.A.1 : vues du pont de pierre  
Fig IV.B1 : vue de l'Allée des charmes  
Fig IV.C.1 : vue de l'Allée des ifs  
Fig IV.C.2 : vues des déchets de taille laissés en place  
Fig IV.D.1 : vues de l'escalier dans la falaise  
Fig IV.D.2 : configuration présumée de l'escalier dans la falaise  
Fig IV.D.3 : tracé à rouvrir dans la végétation pour créer un accès bas à l'escalier  
Fig IV.E.1 : vues sur le labyrinthe  
Fig IV.E.2 : vue des manques dans les plantations de buis  
Fig IV.E.3 : vue d'une portion du labyrinthe aux plantations denses  
Fig IV.E.4 : vue du conteneur à tri

#### V. Les vues

Fig V.A.1 : vues du belvédère - promenade basse du parc des Escargots de pierre

Fig V.A.2 : vues du belvédère au-dessus de la grotte  
Fig V.A.3 : aménagement proposé pour la sécurisation du belvédère  
Fig V.A.4 : exemples de vues depuis le bois de Lahie  
Fig V.A.5 : vue vers les lointains  
Fig V.B.1 : vue vers l'aire de dépôt depuis la partie basse du parc des Escargots de pierre

#### VI. Les plantations

Fig VI.B.1 : vue de la clairière récemment ouverte dans le bois de Lahie  
Fig VI.B.2 : vue de la dernière terrasse  
Fig VI.B.3 : vue du Grand champ  
Fig VI.B.4 : exemples de vues d'alignements du parc  
Fig VI.B.5 : vue des chambres de fraîcheur  
Fig VI.C.1 : vues de tas de déchets verts laissés ça et là dans le parc  
Fig VI.C.2 : schéma du type de taille à effectuer  
Fig VI.C.3 : taille à éviter: couper au-dessus de la tête de chat  
Fig VI.C.4 : taille à éviter : conserver un tire-sève  
Fig VI.C.5 : taille à éviter : couper ou amoindrir une tête de chat  
Fig VI.D.1 : vue de l'alignement A  
Fig VI.D.2 : proposition de remplacement de l'alignement A  
Fig VI.D.3 : vue de l'alignement A  
Fig VI.D.4 : vue des rejets au pied du tilleul  
Fig VI.D.5 : vue de la souche de tilleul à traiter - terrasse des Cèdres  
Fig VI.E1 : piège à phéromones en place

#### VII. L'ouverture au public

Fig VII.A.1.1 : vue sur le Chemin du ciel  
Fig VII.A.2.1 : vue de la terrasse aux Cèdres  
Fig VII.A.2.2 : vue du panorama de la terrasse aux Cèdres  
Fig VII.A.2.3 : détail du garde-corps métallique envisagé  
Fig VII.A.3.1 : vue du garde-corps de la promenade haute - partie dégradée  
Fig VII.A.3.2 : vue du garde-corps - partie en état  
Fig VII.A.4.1 : vue du Grand escargot  
Fig VII.B.4.2 : vue du portail de l'entrée principale  
Fig VII.B.4.3 : vue du portail de la rue du Mont  
Fig VII.B.1.3 : vues des entrées techniques  
Fig VII.B.1.4 : vue de la poterne - rue Joyeuse  
Fig VII.B.1.5 : vue de l'entrée de la Cabane de la biche  
Fig VII.B.1.6 : vue des entrées du parc des Escargots de pierre - entrées des vé

hicules

Fig VII.B.1.7 : vue des entrées du parc des Escargots de pierre - entrées basse

Fig VII.B.1.8 : vue des entrées du parc des Escargots de pierre - entrées piétons

Fig VII.B.1.9 : vue sur les dégâts de l'entrée 9

Fig VII.B.1.10 : vue sur les dégâts de l'entrée 10

Fig VII.B.1.11 : vue sur l'entrée piétonne - partie haute du parc des Escargots de pierre

Fig VII.B.2.1 : vues de l'espace autour de la billetterie

Fig VII.B.2.2 : croquis d'ambiance de l'aménagement proposé

Fig VII.B.3.1 : vues de l'aire de stationnement

Fig VII.B.3.2 : croquis de l'aménagement proposé

Fig VII.C.1.1 : vue du croisement en bas de la rue Candrée

Fig VII.C.1.2 : carte positionnant les croisements où signaler les jardins

## VIII. Les utilisations du site

Fig VIII.A.1 : vue des animaux peuplant le parc : vanesses ou paon-du-jour attirées par les lavandes de la terrasses des Savoirs, rainettes dans l'ancienne piscine, chevreuil dans le bois de Lahie...

Fig VIII.A.2 : vue des cabanes des chèvres installées dans la grande prairie

## IX. La gestion de l'eau

Fig IX.1 : vue de deux fontaines de Cohons - à droite, la fontaine Sainte-Marie

Fig IX.A.1 : vue de la source des viviers

Fig IX.A.2 : vue de la deuxième source alimentant les viviers

Fig IX.A.3 : vue de la source basse des Terrasses

Fig IX.B.1 : paillage en paillettes de lin

Fig IX.B.2 : paillage en coques de cacao

Fig IX.B.3 : paillage en broyat

# TABLE DES PLANS

PLAN N°1 : Plan de positionnement des travaux réalisés - Les terrasses	12	PLAN N°12 : Plan de positionnement des murs et des soutènements - Les Terrasses	69
PLAN N°2 : Plan de positionnement des travaux de défrichement réalisés sur les terrasses	14	PLAN N°13 : Plan de positionnement des escaliers - Les Terrasses	74
PLAN N°3 : Plan de positionnement des travaux paysagers réalisés sur les terrasses	15	PLAN N°14 : Plan des zones à fouiller - Les Terrasses	78
PLAN N°4 : Plan de positionnement des travaux réalisés - Bois de Lahie	17	PLAN N°15 : Plan des espaces constituant des compositions particulières	85
PLAN N°5 : Plan de positionnement des travaux paysagers réalisés dans le Bois de Lahie	18	PLAN N°16 : Plan des vues	91
PLAN N°6 : Plan de positionnement des travaux réalisés - parc des Escargots de pierre	20	PLAN N°17 : Plan de la végétation - Les terrasses	98
PLAN N°7 : Plan de positionnement des constructions - Clos de la Roche	36	PLAN N°18 : Plan de la végétation	99
PLAN N°8 : Plan des zones à fouiller - Clos de la Roche	39	PLAN N°19 : Plan de la végétation - Interventions à pratiquer	101
PLAN N°9 : Plan des constructions - parc des Escargots de pierre	51	PLAN N°20 : Plan de la mise en sécurité des Jardins suspendus	108
PLAN N°10 : Plan des zones à fouiller - parc des Escargots de pierre	54	PLAN N°21 : principe de l'aménagement autour de la Bergerie	113
PLAN N°11 : Plan des plantations - Les Terrasses	58	PLAN N°22 : plan des entrées des Jardins suspendus	115